

Profond

Rapport de gestion

2015

Profond d'un coup d'œil

Assurés  
actifs  
31 983

---

Taux de  
couverture  
106,2 %

---

Coûts administratifs  
par assuré  
CHF 411.–

---

Fortune  
sous gestion  
CHF 6 mrd

Taux de  
conversion  
7,1 %

---

Coût total de la  
gestion de la  
fortune 0,27 %

---

Rende-  
ment  
2,5 %

---

Bénéficiaires  
de rentes  
7877

---

Rémunéra-  
tion 3,5 %

# Table des matières

	<b>Avant-propos</b>
4	Interview du président du Conseil de fondation et du directeur
	<b>Rétrospective de l'année</b>
11	L'essentiel en bref
12	Résultat des placements
14	Comptabilité par secteur
	<b>Gros plan</b>
18	Stratégie de placement
	<b>Gouvernance des régimes de pension</b>
25	Organigramme
26	Organes
28	Partenaires et organes externes
28	Gestion des risques, directives et droits de vote
	<b>Comptes annuels</b>
33	Bilan
34	Compte d'exploitation
36	Annexe
54	Rapport de l'organe de révision
56	Rapport de l'expert en assurances de pension

## **Prix «Sonntags- Zeitung»**

A l'occasion de l'étude comparative des caisses de pension 2015 réalisée par la «SonntagsZeitung», Profond s'est vu décerner pour la septième fois consécutive le prix de la meilleure rémunération sur dix ans.

# Des pas importants vers un succès durable

De la stratégie de la valeur réelle à la gestion des risques: dans cette interview, Olaf Meyer, président du Conseil de fondation de Profond, et Martin Baltiswiler, directeur, donnent leur éclairage sur les évolutions et les choix les plus importants qui ont marqué l'année 2015 chez Profond.

**Avec la suppression du cours plancher de l'euro, 2015 a commencé de manière assez agitée, une tendance qui a perduré tout au long de l'année. Quelles ont été les conséquences de cette fébrilité sur Profond? Et quelle est votre appréciation rétrospective de l'année écoulée?**

**Olaf Meyer:** Grâce à la division du travail de notre monde globalisé, nous profitons certes de certains avantages, mais nous sommes également de plus en plus liés aux risques de ce monde. Le cours plancher de l'euro, les attentats terroristes, les hauts et les bas de la Chine, la Grèce, les réfugiés et la forte chute des prix des matières premières ont provoqué une très grande agitation, tant dans le monde réel que sur les marchés des placements. Profond, en tant qu'institution de prévoyance suisse, est également affectée par tout ceci. D'un côté, les rendements deviennent plus faibles alors que de l'autre, les risques augmentent et deviennent plus «perceptibles», y compris dans la vie de tous les jours. Nous allons bien devoir nous y habituer. Les marchés offrent cela dit toujours de bonnes opportunités de réaliser des rendements.

**Dans quelle mesure êtes-vous satisfait du résultat annuel compte tenu de ces évolutions?**

**Olaf Meyer:** Nous sommes très satisfaits du résultat du secteur des prestations de vieillesse. Profond a réalisé un rendement de 2,5 pour cent. C'est certes peu par rapport au rendement de 4,5 pour cent que nous attendons sur le long terme, mais compte tenu de l'environnement de marché difficile et en comparaison avec d'autres fondations collectives et caisses de pension, il s'agit toutefois d'un excellent résultat.

**Martin Baltiswiler:** Nous avons également réalisé un bon résultat dans le secteur des prestations de vieillesse, notamment parce que la charge de sinistres par suite d'invali-

dit et de décès a continué à se maintenir constamment à un faible niveau. Dans le domaine du service à la clientèle, nous n'avons pas encore atteint notre objectif de 380 francs de frais administratifs par personne.

**Olaf Meyer:** Dans l'ensemble, les aspects positifs l'emportent: Profond a pu à nouveau rémunérer les avoires de vieillesse à hauteur de 3,5 pour cent et traiter ainsi les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes sur un pied d'égalité. Dans la situation actuelle, nous estimons qu'il s'agit d'un succès. Cela a certes eu pour effet de faire légèrement reculer le taux de couverture à 106,2 pour cent, mais le Conseil de fondation considère que la constitution nécessaire de la réserve de fluctuation de valeur est une tâche à long terme qui doit être réalisée année après année en faisant preuve de flexibilité.

**Au début de l'année, Profond a augmenté sa part d'immobilier d'environ 500 millions de francs. On pourrait objecter que le moment n'est pas particulièrement favorable pour acquérir des biens immobiliers.**

**Olaf Meyer:** Profond a décidé d'augmenter la part de valeurs réelles de 67 à 80 pour cent principalement grâce à des investissements dans des biens immobiliers et des placements alternatifs. L'acquisition de biens immobiliers nous permet de mettre en œuvre une partie importante de cette décision. Nous sommes persuadés que ces achats sont très avantageux pour Profond même dans l'environnement actuel. Ces biens immobiliers contribueront de manière tout à fait significative au rendement global. Avec environ 1,1 milliard de francs d'investissements immobiliers directs, nous avons atteint la taille nécessaire pour fonder notre propre fondation de placement. Profond acquiert ainsi une plus grande liberté en matière de gestion professionnelle de ses biens immobiliers.





«Profond a décidé d'augmenter la part de valeurs réelles de 67 à 80 pour cent – principalement par des biens immobiliers et des placements alternatifs.»

Olaf Meyer

«Nos clients bénéficient au total d'une diminution des cotisations de risque d'environ 12 millions de francs par année.»

Martin Baltiswiler



→ [Table des matières](#)

Dans la catégorie des placements alternatifs, nous évaluons diverses possibilités qui s'offrent dans le domaine des infrastructures en lien avec l'énergie. Là aussi, nous misons sur des investissements avec des cash-flows stables à long terme.

Nous attendons tant des biens immobiliers que des placements alternatifs des rendements attrayants couplés à une faible volatilité de manière à obtenir une stabilisation du rendement global.

### **La conduite et la surveillance des institutions de prévoyance, regroupées sous la notion de gouvernance des régimes de pension, prennent toujours plus d'importance. Où se situe Profond dans ce domaine?**

**Olaf Meyer:** Le professionnalisme du Conseil de fondation revêt une importance primordiale. Outre de compétences en matière de conduite et de qualités personnelles, les membres du Conseil de fondation doivent disposer des connaissances professionnelles et du temps nécessaires pour pouvoir prendre de manière pertinente des décisions importantes dans l'univers complexe de la prévoyance professionnelle. Lorsque nous recherchons de nouveaux membres du Conseil de fondation, nous travaillons donc avec des profils d'exigences clairement définis.

L'aspect du contrôle est lui aussi essentiel. Grâce à la nouvelle gestion des risques intégrée, Profond dispose d'un instrument approprié pour gérer les risques de manière professionnelle. Dès 2016, le comité des risques sera responsable de ces questions et informera régulièrement le Conseil de fondation. Il s'agit en fin de compte de faire en sorte que l'organe suprême dispose de la visibilité nécessaire pour pouvoir bien gérer la Fondation.

### **Qu'est-ce qui a occupé Profond au niveau opérationnel en 2015? Quels progrès avez-vous réalisés?**

**Martin Baltiswiler:** Profond a développé un nouveau tarif de risque et l'a introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce nouveau tarif prend en compte la charge de sinistres des différentes branches et représente un allègement pour la grande majorité des clients. Nos clients bénéficient au total d'une diminution des cotisations de risque d'environ 12 millions de francs par année.

Outre l'élaboration du nouveau tarif de risque, Profond a achevé d'importants chantiers internes qui se révéleront payants à l'avenir. Nous avons d'une part introduit un nouveau logiciel de gestion qui garantira une plus grande efficacité. Et nous avons d'autre part développé Profond Online qui se trouve désormais en phase pilote. Nos partenaires affiliés peuvent ainsi accéder directement à notre système, procéder eux-mêmes aux mutations et obtenir des informations. D'ici à l'été 2016, l'ensemble de nos clients pourra bénéficier de cet outil en ligne. Nous avons par ailleurs réorganisé les ventes afin de pouvoir encore mieux collaborer avec nos partenaires de vente. Il s'agit là d'un pas important pour pouvoir atteindre la croissance escomptée.

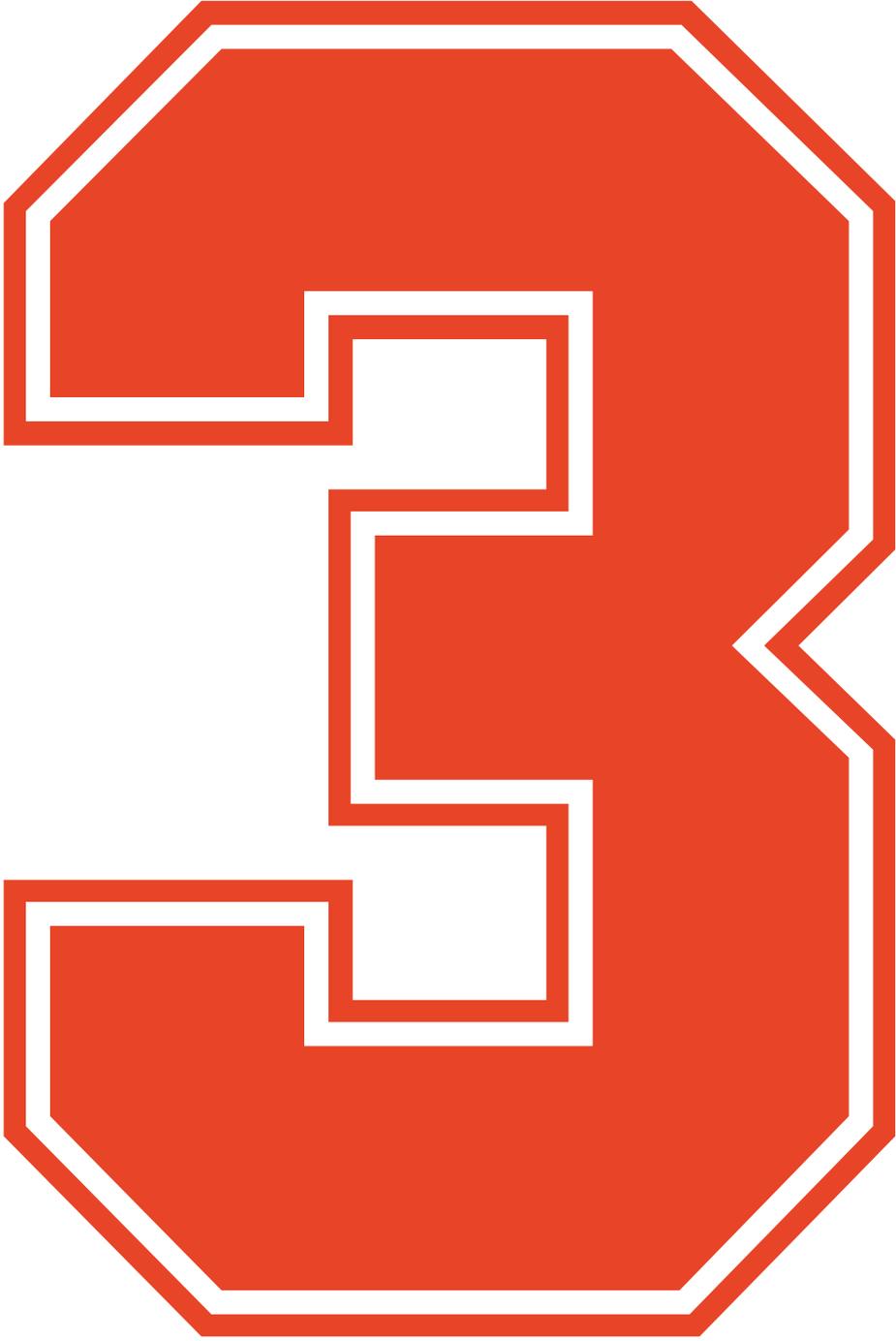
Même si certaines mesures portent déjà leurs fruits, il faudra encore du temps jusqu'à ce que toutes les mesures déploient leur plein effet. Nous nous attendons à ce que nos investissements soient à l'origine d'un succès durable à partir de 2017.

**Olaf Meyer:** En matière de placement des capitaux, Profond est devenue nettement plus efficace l'année dernière et a réduit les coûts, ce qui a également abaissé de manière significative la valeur TER. Au final, c'est tout de même le rendement qui compte.

### **Quelles attentes et objectifs associez-vous à 2016?**

**Olaf Meyer:** En matière de placements, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des directives stratégiques et d'investir dans des placements alternatifs afin d'atteindre la part de valeurs réelles visée de 80 pour cent. Nous allons par ailleurs nous employer à améliorer les processus et l'organisation, raison pour laquelle nous avons engagé une responsable générale des placements (CIO). En fin de compte, il est important pour nos assurés que Profond puisse à nouveau rémunérer les avoirs de vieillesse à 3,5 pour cent. Personnellement, je souhaiterais que même au milieu des turbulences, nous ayons suffisamment de patience et gardions la vue d'ensemble nécessaire pour prendre les bonnes décisions.

**Martin Baltiswiler:** Cet automne, nous regrouperons nos deux sites d'Aarau et de Thalwil à la Zollstrasse 62 à Zurich. Cela ne va pas seulement simplifier la collaboration et favoriser le transfert de savoir-faire, mais de façon plus générale, intensifier les échanges et favoriser une culture d'entreprise commune. Je me réjouis que nous soyons bientôt tous réunis sous un même toit et je suis sûr que cela nous donnera des ailes. Nous poursuivrons en parallèle les mesures que nous avons engagées en vue d'une plus grande efficacité.





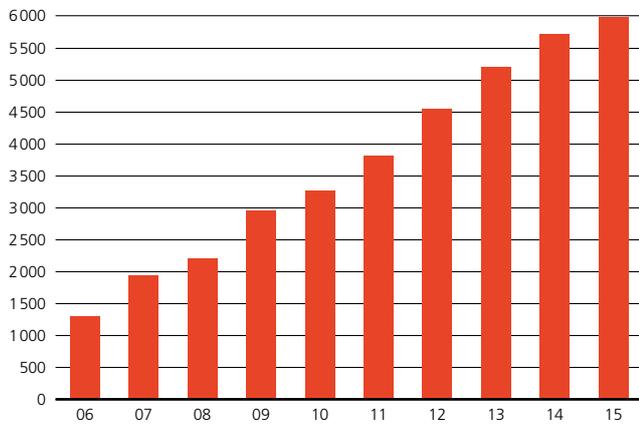
%

#### **L'égalité de traitement, un principe essentiel**

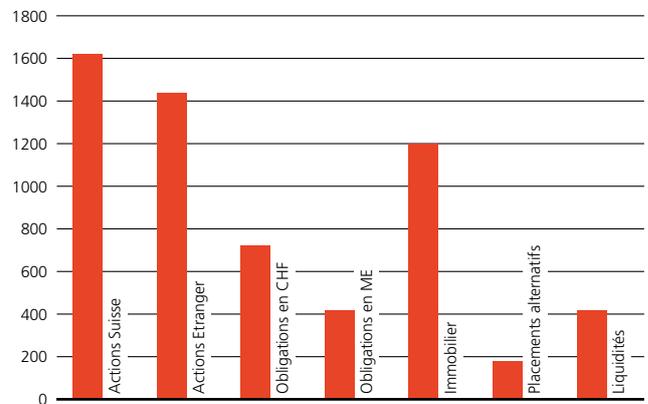
Deux groupes d'interlocuteurs, une seule «équipe»: Profond attache une grande importance à ce que les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes soient traités sur un pied d'égalité. Le Conseil de fondation examine chaque année avec soin dans quelle mesure des réserves de fluctuation de valeur supplémentaires peuvent être constituées grâce au rendement réalisé et si les avoirs de vieillesse des bénéficiaires de rentes et des assurés actifs doivent recevoir une rémunération de même niveau. En 2015, Profond a rémunéré une fois de plus les avoirs de vieillesse des assurés actifs à hauteur de 3,5 pour cent tant dans le domaine obligatoire que surobligatoire.

# Rétrospective de l'année

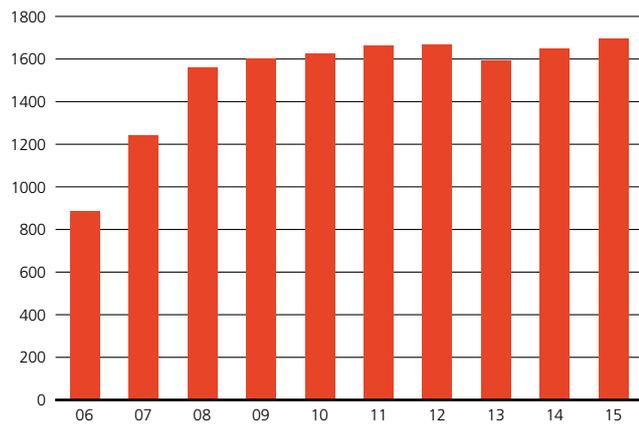
**Fortune (en millions de CHF)**



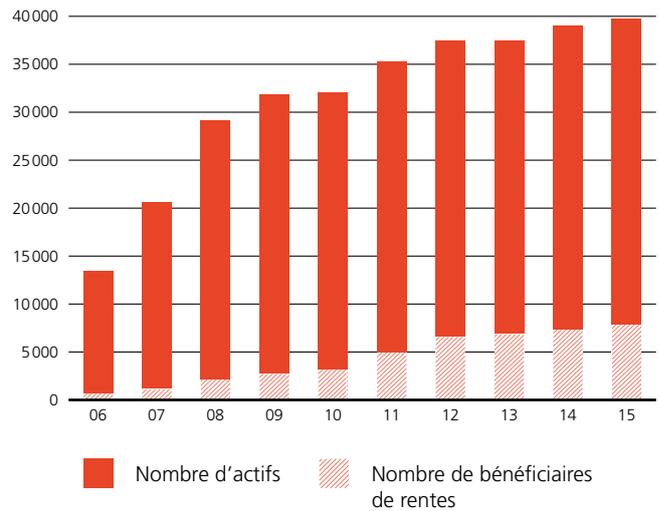
**Ventilation de la fortune gérée (en millions de CHF)**



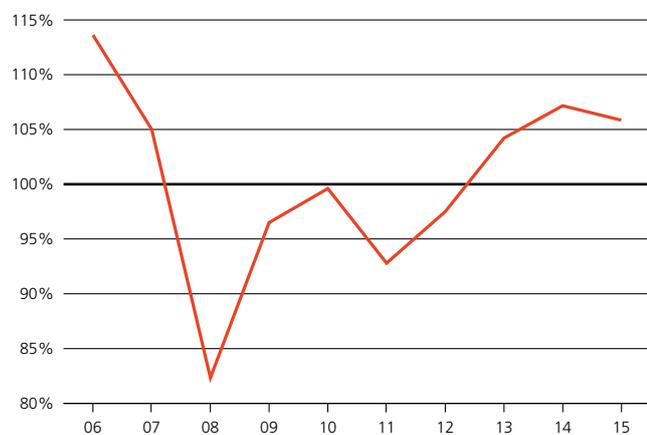
**Nombre de partenaires affiliés**



**Nombre de destinataires**



**Taux de couverture**



**Rendement et rémunération des avoirs de vieillesse**



## L'essentiel en bref

Malgré une année financière mouvementée, Profond a réalisé un rendement de 2,5% qui est certes inférieur aux attentes à long terme, mais qui peut être qualifié de résultat relativement bon en comparaison avec l'environnement de marché. Ce résultat a pu être obtenu grâce à une stratégie de placements axée sur des valeurs réelles.

Avec une rémunération des avoirs de vieillesse de 3,5% dans le domaine obligatoire et subobligatoire, les assurés actifs ont à nouveau profité d'une performance supérieure à la moyenne. Profond maintient sa politique consistant à traiter dans toute la mesure du possible sur un pied d'égalité les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes en termes de rémunération. Le taux de couverture après rémunération est de 106,2% (2014: 107,1%).

Le nombre des entreprises affiliées a augmenté de 2,9% par rapport à l'année précédente. L'effectif total des assurés est passé à 39 860, dont 7 877 touchent une rente. La fortune placée a progressé de CHF 254 millions et se montait à CHF 6 milliards (+4,5%) à fin 2015. Les raisons d'une telle évolution ont principalement été les capitaux des nouvelles affiliations, les cotisations d'épargne et le rendement positif.

Le taux de conversion pour calculer les rentes de vieillesse était de 7,1% en 2015. C'est ainsi qu'a été initié l'abaissement progressif du taux de conversion de 7,2% à 6,8% jusqu'en 2018, tel qu'il a été décidé par le Conseil de fondation en 2013.

### Nouveau tarif de risque

Profond a développé un nouveau tarif de risque en fonction des différentes branches en 2015 et l'a introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2016, respectivement dès avril 2015 déjà pour les nouveaux clients. Ce tarif a pour objectif d'abaisser les cotisations de risque de manière générale de 28% et de répartir les coûts des cas d'invalidité et de décès selon le principe de causalité. Cela s'est traduit par une réduction des cotisations de risque pour 80% des clients et il n'y a pas eu de changement pour 15% des clients, alors que ce nouveau tarif de risque a entraîné une légère augmentation pour 5% des clients.

### Profond Online

Profond Online a été développé et introduit en 2015. Les partenaires affiliés peuvent désormais procéder eux-mêmes aux mutations et obtenir des informations en tout temps. Pour nos clients, la mise en œuvre de la prévoyance en faveur du personnel est désormais plus simple, libérée de toute contrainte horaire et plus rapide.

### Nouveau site commun

Profond deviendra un employeur encore plus attractif grâce au regroupement des deux sites de Thalwil et d'Aarau à proximité immédiate de la gare centrale de Zurich. En plus d'offrir des avantages au niveau du recrutement de collaboratrices et de collaborateurs qualifiés, le déménagement sous un même toit simplifiera la collaboration et favorisera les échanges. Le déménagement aura lieu début septembre 2016.

## Résultat des placements

Avec un rendement de 2,5%, Profond est restée en 2015 nettement en-dessous de la moyenne pluriannuelle de plus de 5%. Compte tenu de l'environnement de marché difficile, ce résultat est satisfaisant dans la mesure où l'indice de référence pondéré a été dépassé de 1,2%. Cela s'explique en particulier par la bonne performance des actions suisses et des biens immobiliers.

Avec 1,4%, les actions ont comme l'année passée fourni la principale contribution au résultat global; il s'agit là dans l'ensemble d'un résultat réjouissant dans un environnement peu réjouissant. Les actions suisses et étrangères ont toutefois connu des évolutions différentes. Les actions suisses (contribution +1,7%) ont performé à peine moins bien que l'indice de référence. En ce qui concerne les actions étrangères, la sous-pondération des titres de pays émergents tout comme le reste des mandats à gestion active ont influencé la performance de manière positive; celle-ci,

quoique négative, a en effet été supérieure de presque 3% à l'indice de référence.

Les obligations ont dégagé un résultat relativement acceptable malgré la situation difficile du marché. Elles n'ont toutefois eu aucune influence sur le résultat global en 2015. Les obligations suisses ont généré un effet légèrement positif sur le portefeuille, alors que l'effet des emprunts en monnaies étrangères a été légèrement négatif. Les résultats de ces deux catégories se sont équilibrés. La forte baisse des taux d'intérêts avait porté en 2014 déjà les prix des emprunts à un niveau tellement élevé qu'il n'est que très difficilement possible de dégager des rendements dans cette classe d'actifs. Profond détient depuis quelques années des obligations avec des échéances courtes et a par conséquent dû subir par le passé un recul de la performance en raison de la baisse des taux d'intérêts. Compte tenu de la fin attendue de la baisse des taux d'intérêts, le moment est bientôt venu de voir la part d'obligations afficher dans l'ensemble un meilleur rendement que l'indice de référence.

### Rendement et rémunération (en pourcentage)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement	10,8	3,8	-25,7	18,4	4,4	-5,0	9,7	11,8	6,8	2,5
Rémunération de l'avoir de vieillesse	5,0	4,0	2,75	2,0	2,0	2,0	1,5	3,5	3,5	3,5

### Résumé du résultat des placements

Catégorie de placements	ø part	Contribution au résultat	Performance	Indice de référence
<b>Actions</b>	<b>51,9%</b>			
Suisse	27,2%	1,7%	7,0%	6,7%
Etranger	24,7%	-0,3%	-0,5%	-3,3%
<b>Obligations</b>	<b>22,1%</b>			
Francs suisses	13,8%	0,2%	1,3%	1,8%
Monnaies étrangères	8,3%	-0,2%	-2,8%	-6,4%
<b>Immobilier</b>	<b>16,9%</b>			
Suisse	13,2%	0,8%	6,0%	5,8%
Etranger	3,7%	0,3%	7,8%	5,8%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>1,8%</b>	-0,1%	-5,6%	1,5%
<b>Liquidités</b>	<b>7,3%</b>	0,0%	-0,4%	-0,8%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,5%*</b>		

\*arrondi

Tel n'a pas encore été le cas en 2015 même si l'indice de référence des emprunts en monnaies étrangères a été dépassé de plus de 3%, un résultat imputable au mélange de devises.

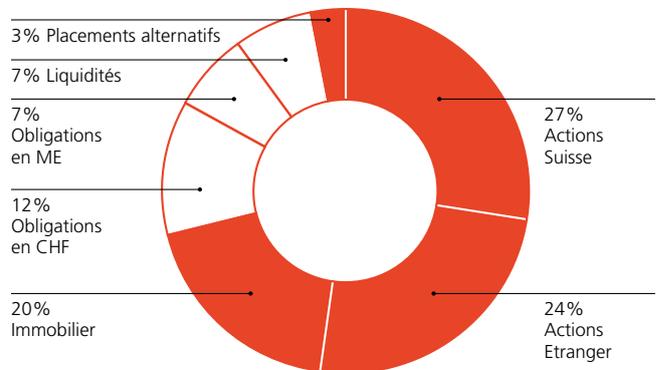
Les valeurs immobilières ont connu une évolution particulièrement réjouissante en 2015. Avec 1,1%, elles ont fourni une contribution au résultat global presque aussi importante que les actions. La majeure partie de cette catégorie de placements est directement investie dans des immeubles en Suisse et a légèrement dépassé l'indice de référence. Les immeubles à l'étranger ont eux aussi réalisé une bonne performance et ont même dépassé l'indice de référence de 2%.

En raison des taux d'intérêt négatifs, les liquidités ont quant à elles généré une contribution légèrement négative (-0,01%). L'indice de référence a toutefois pu être dépassé grâce à des placements à terme et à des exonérations.

La catégorie des placements alternatifs regroupe des emprunts qui possèdent des caractéristiques particulières, comme par exemple l'absence de limite dans le temps, ainsi qu'une petite part de capital-investissement. Dans l'ensemble, le résultat de cette catégorie de placements a été négatif, chose qui est essentiellement attribuable à la catégorie du capital-investissement. Compte tenu de la performance insatisfaisante réalisée dans ce domaine, une nouvelle approche sera adoptée en 2016.

L'écart-type du portefeuille à la fin de l'année est un indicateur important en matière de risque. Se montant à 10,6%, il a ainsi augmenté par rapport aux années précédentes principalement en raison de l'effet produit en janvier par la décision de la BNS. Même en comparaison sur trois ans, le risque est passé à 6,5% et est par conséquent inférieur à la valeur stratégique à long terme de plus de 7%.

### Ventilation de la fortune gérée



### Composition de la fortune

Comme l'année passée déjà, les actions suisses ont été surpondérées en 2015 par rapport à la valeur stratégique de 20%, alors que les actions étrangères ont en revanche été sous-pondérées par rapport à la valeur de référence de 30%. Ces différences par rapport aux directives stratégiques se sont révélées payantes et ont contribué de manière substantielle à la performance relativement bonne.

Les obligations ont dans l'ensemble été sous-pondérées. La valeur stratégique des emprunts suisses est de 19% et celle des emprunts en monnaies étrangères de 9%. Ces sous-pondérations n'ont toutefois pas généré d'impulsions décisives au cours de l'exercice sous revue.

La valeur de référence de 5% pour les liquidités a été dépassée en 2015, ce qui s'explique par le fait que des possibilités de placement intéressantes se sont présentées en matière de biens immobiliers et de placements alternatifs au cours de l'exercice sous revue, mais que celles-ci n'ont toutefois pu être réalisées qu'après le bouclage des comptes annuels. Quoique négatives, les incidences sur le résultat ont été minimales.

La part stratégique de 2% de placements alternatifs n'a pas été atteinte. Compte tenu de la performance insatisfaisante de cette catégorie, cette sous-pondération a toutefois eu des effets positifs.

Profond a entièrement garanti les risques de change des obligations étrangères au cours de l'exercice sous revue, ce qui au total a réduit le risque. Environ 76% de l'ensemble du portefeuille sont désormais placés en francs suisses.

## Comptabilité par secteur

Depuis l'exercice 2014, Profond présente ses résultats pour les trois domaines de la prévoyance, à savoir l'épargne, l'assurance de l'invalidité et du décès ainsi que le service client. Il est ainsi possible de voir si les fonds encaissés sont utilisés conformément à leur affectation. L'objectif est que les secteurs assurance et service à la clientèle travaillent en couvrant leurs frais et que toutes les cotisations d'épargne et les intérêts reviennent à la prévoyance vieillesse. Le résultat net des trois unités de prévoyance est à la disposition du processus d'épargne et puisque Profond est une fondation, il revient toujours intégralement aux destinataires.

### Prestations de vieillesse

Le processus d'épargne est géré par l'unité de prévoyance des prestations de vieillesse. Les principales recettes résultent des cotisations, des prestations d'entrée et des contributions ainsi que des revenus de la fortune. Grâce à ces recettes, Profond finance en priorité des prestations en capital et en rentes, des prestations de sortie ainsi que des intérêts et des provisions.

### Prestations d'assurance

Le processus d'assurance se déroule dans l'unité de prévoyance des prestations d'assurance. La quasi-totalité des recettes provient des cotisations de risque des clients. Comme Profond n'est plus réassurée depuis 2013, elle ne touche plus que de faibles indemnités résultant de sinistres

anciens. Ces recettes servent à financer des prestations en capital en cas de décès ainsi que des rentes d'invalidité et les rentes de veuf/veuve et d'orphelin qui en découlent.

### Service à la clientèle

La troisième unité de prévoyance fournit toutes les prestations administratives nécessaires dans le cadre de la gestion. Cela comprend le suivi général de la clientèle, soit l'établissement de documents et de décomptes dans le cadre du bilan annuel ou au moment des entrées et des sorties, ainsi que le conseil à la clientèle, par exemple en cas de rachat ou de départ à la retraite. Les contributions aux frais administratifs servent à la rémunération des collaboratrices et collaborateurs, au paiement du loyer des locaux et à d'autres frais nécessaires.

### Résultat global 2015

En 2015, contrairement à l'année précédente, les dépenses ont dépassé les recettes, ce qui a conduit à la dissolution de la réserve de fluctuation de valeur à hauteur de CHF 24 millions.

Les liquidités opérationnelles, qui correspondent au solde (+) des recettes de cotisations, (+) des prestations d'entrée et des contributions, (-) des prestations de sortie et (-) des prestations en capital et des versements de rentes, se montent à CHF 237,6 millions et ont affiché une nette progression par rapport à 2014.

### Comptabilité par secteur (en milliers de CHF)

	Processus d'épargne	Processus de risque	Processus de gestion	Total 2015	Total 2014
Recettes de cotisations	246 315	44 442	15 091	<b>305 848</b>	<b>297 743</b>
Prestations d'entrée et contributions	509 103	0	0	<b>509 103</b>	<b>460 226</b>
Recettes des placements de fortune (net)	137 143	0	0	<b>137 143</b>	<b>355 425</b>
Recettes des contrats de réassurance	0	2 801	0	<b>2 801</b>	<b>4 074</b>
Produits apériodiques	191	0	0	<b>191</b>	<b>4 905</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>892 752</b>	<b>47 243</b>	<b>15 091</b>	<b>955 086</b>	<b>1 122 373</b>
Prestations de sortie	-367 801	0	0	<b>-367 801</b>	<b>-380 663</b>
Prestations en capital et en rentes	-208 556	-1 010	0	<b>-209 566</b>	<b>-197 331</b>
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	-344 017	-39 002	0	<b>-383 019</b>	<b>-362 660</b>
Charges d'assurance	0	-2 050	0	<b>-2 050</b>	<b>-2 030</b>
Frais administratifs	0	0	-16 402	<b>-16 402</b>	<b>-15 515</b>
Charges apériodiques	0	0	-60	<b>-60</b>	<b>0</b>
Dissolution/affectation réserve de fluctuation de valeur	23 812	0	0	<b>23 812</b>	<b>-164 174</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-896 562</b>	<b>-42 062</b>	<b>-16 462</b>	<b>-955 086</b>	<b>-1 122 373</b>
<b>Résultat</b>	<b>-3 810</b>	<b>5 181</b>	<b>-1 371</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le placement de fortune a dégagé un rendement net de CHF 137,1 millions. En raison du faible rendement, celui-ci a reculé de CHF 218 millions par rapport à l'année précédente.

Le processus de risque permet de dégager à nouveau un excédent qui profite aux assurés. L'évolution positive des sinistres se maintient et elle reste déjà depuis plusieurs années en-deçà des prévisions actuarielles calculées selon les bases tarifaires.

Le processus administratif reste déficitaire en 2015, mais ce déficit a été nettement réduit par rapport à 2014.

### Unité de prévoyance prestations de vieillesse

En 2015, la fortune à placer a de nouveau augmenté, d'au total CHF 120 millions. Contrairement à l'année précédente, les recettes provenant de la gestion de fortune, à CHF 137,1 millions, ont été nettement plus modestes. L'objectif à long terme d'un rendement de 4,5% n'a donc clairement pas été atteint.

Les prestations d'entrée ont à nouveau dépassé les prestations de sortie, avec un solde positif de CHF 141,3 millions nettement supérieur à celui de l'année 2014. Cette amélioration découle principalement de l'acquisition de nouvelles affiliations.

### Processus d'épargne (en milliers de CHF)

	2015	2014
<b>Recettes provenant des cotisations d'épargne</b>	<b>246 315</b>	<b>237 895</b>
Nouvelles affiliations	127 364	77 390
Prestations de libre passage	246 194	250 197
Rachats	36 578	31 838
Autres contributions	98 967	100 801
<b>Prestations d'entrée et contributions</b>	<b>509 103</b>	<b>460 226</b>
Produits du capital	153 365	375 305
Frais de gestion de fortune	-16 222	-19 880
<b>Recettes des placements de fortune (net)</b>	<b>137 143</b>	<b>355 425</b>
Produits apériodiques	191	4 905
<b>Total des recettes</b>	<b>892 752</b>	<b>1 058 451</b>
Dissolutions de contrats	-41 966	-57 843
Prestations de libre passage suite à des sorties individuelles	-292 410	-281 229
Autres versements et prestations	-33 425	-41 591
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-367 801</b>	<b>-380 663</b>
Prestations en capital en cas de départ à la retraite	-49 870	-49 046
Rentes de vieillesse, de conjoint et d'enfant de retraité	-143 456	-132 894
Rentes d'invalidité, d'enfant d'invalidé et d'orphelin	-15 230	-14 085
<b>Prestations en capital et en rentes</b>	<b>-208 556</b>	<b>-196 025</b>
Variation du capital de prévoyance	-137 931	-95 934
Rémunération ordinaire du capital de prévoyance	-53 337	-51 497
Rémunération du capital de prévoyance au taux d'intérêt technique	-54 921	-49 176
Variation du capital vieillesse/des provisions techniques selon l'expertise actuarielle	-90 011	-137 082
Variation des réserves de cotisations et des fonds libres	-7 817	10 922
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>-344 017</b>	<b>322 767</b>
Dissolution/affectation réserve de fluctuation de valeur	23 812	-164 174
<b>Total des dépenses</b>	<b>-896 562</b>	<b>-1 063 629</b>
<b>Résultat</b>	<b>-3 810</b>	<b>-5 178</b>

Les prestations en capital et en rentes ont connu une progression d'une ampleur prévisible de CHF 12,5 millions. Ce sont en particulier les dépenses pour les rentes de vieillesse et de conjoint qui ont augmenté. Voilà qui met en évidence la tendance, déjà observée en 2014 chez Profond, à percevoir une rente plutôt qu'un capital, tendance qui s'est encore renforcée.

La légère progression de CHF 8,4 millions des recettes provenant des cotisations s'est reflétée dans la constitution des capitaux de prévoyance. Ceux-ci ont progressé au total de CHF 42 millions, principalement en raison de nouvelles affiliations.

Au total, les dépenses ont dépassé les recettes, ce qui a conduit à une dissolution de la réserve de fluctuation de valeur à hauteur de CHF 24 millions.

#### Unité de prévoyance prestations d'assurance

Le résultat de l'unité de prévoyance prestations d'assurance, à CHF 5,2 millions, a été à nouveau positif, avec toutefois une diminution de CHF 2,5 millions par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par l'absence

des indemnités de distribution. Celles-ci sont comptabilisées depuis 2015 dans le secteur service à la clientèle. Si l'on fait abstraction de cette modification au niveau de la comptabilisation, le résultat de 2015 correspond presque exactement au résultat de 2014.

Malgré la stabilité du résultat, il y a eu des changements qui se sont globalement compensés. C'est ainsi que les prestations du réassureur ont reculé de CHF 4,1 millions à CHF 2,8 millions. La raison en est la résiliation du contrat de réassurance avec PKRück au 31 décembre 2013 et la réduction consécutive du nombre de cas de prestations qui doivent encore être supportés par le réassureur.

La charge de sinistres généralement très faible a connu une légère augmentation de 2,3% à CHF 24,3 millions par rapport à l'année précédente. Une telle variation est conforme à ce qui est usuel dans la branche.

Il en est résulté un effet positif de CHF 1,4 million, car il a en effet été constitué moins de réserves (CHF 14,7 millions) en 2015 que l'année précédente (CHF 16,1 millions). Ces réserves sont liées à la baisse des tarifs. Celle-ci est achevée et il ne faut pas s'attendre à la constitution de nouvelles réserves en 2016.

#### Processus de risque (en milliers de CHF)

	2015	2014
<b>Recettes provenant des cotisations d'épargne</b>	<b>44 442</b>	<b>46 808</b>
<b>Recettes des contrats de réassurance</b>	<b>2 801</b>	<b>4 074</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>47 243</b>	<b>50 882</b>
<b>Prestations en capital en cas de décès</b>	<b>-1 010</b>	<b>-1 306</b>
Variation du capital vieillesse/des provisions techniques selon l'expertise actuarielle	-14 707	-16 144
Sinistres par suite de décès ou d'invalidité	-24 295	-23 749
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>-39 002</b>	<b>-39 893</b>
Primes de risques réassureur	-139	-174
Risk + Health et case management	-653	-643
Cotisations au fonds de garantie	-1 258	-1 213
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-2 050</b>	<b>-2 030</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-42 062</b>	<b>-43 229</b>
<b>Résultat</b>	<b>5 181</b>	<b>7 653</b>

Compte tenu de la charge de sinistres durablement faible, Profond a pu procéder à une réduction des primes d'en moyenne 28%. Il a par ailleurs été constaté une corrélation directe entre la charge de sinistres des affiliations et leur appartenance à une branche donnée. Se basant sur la nomenclature des activités économiques de la Confédération (codes NOGA), Profond a par conséquent développé un nouveau tarif de risque qui est subdivisé en 5 classes de risque.

Ce nouveau tarif est synonyme de baisse pour 80% des clients, alors que les cotisations de risque restent inchangées pour 15% d'entre eux et que 5% voient leurs cotisations légèrement augmenter. Les cotisations de risque baissent au total de CHF 12 millions par année.

Profond a introduit le tarif en fonction des différentes branches en janvier 2016, respectivement en avril 2015 déjà pour les nouveaux clients. Compte tenu de la prolongation des contrats d'adhésion en relation avec l'adaptation du tarif, il a été constitué une provision. Celle-ci permet de procéder à des paiements compensatoires au cours des années 2016 à 2018 sous la forme de rabais de cotisations.

#### Unité de prévoyance service à la clientèle

Les recettes se montent à CHF 15,1 millions pour des dépenses qui s'établissent à CHF 16,4 millions. Il en résulte pour l'unité de prévoyance Service à la clientèle

une perte de CHF 1,4 million qui a été réduite d'au total CHF 1,1 million par rapport à l'année précédente.

La commission de vente de presque CHF 1,3 million qui a été intégrée pour la première fois pour les clients suivis directement et était comptabilisée l'année précédente dans le secteur du processus de risque a exercé une influence positive sur le résultat. C'est également le cas des recettes plus élevées de CHF 0,5 million provenant des contributions aux frais administratifs qu'ont entraîné tant la croissance du nombre d'assurés que les augmentations de salaire. Les contributions aux frais administratifs ont représenté environ 60% des recettes, contre environ 40% pour les courtiers et les commissions de vente.

Les frais de marketing et de publicité ont augmenté et, additionnés aux baisses de recettes provenant de mandats de tiers, aux frais supplémentaires pour la révision, les experts et la surveillance ainsi qu'aux charges apériodiques, ils n'ont pas pu être compensés par les recettes plus élevées provenant des contributions aux frais administratifs. Cette augmentation des coûts de marketing et de publicité est due à l'investissement effectué pour renforcer les effectifs du personnel de vente. Les frais administratifs généraux sont restés pratiquement inchangés par rapport à l'année dernière.

Les frais moyens par personne assurée sont passés à CHF 411 (2014: CHF 402). La valeur cible de CHF 380 n'a donc clairement pas été atteinte.

#### Processus de gestion (en milliers de CHF)

	2015	2014
Contributions à la rémunération des courtiers	4 797	4 534
Commissions de vente intégrées pour les affiliations suivies directement	1 296	–
Contributions aux frais administratifs	8 998	8 506
<b>Total des recettes</b>	<b>15 091</b>	<b>13 040</b>
Frais administratifs généraux	–9 643	–9 641
Marketing et publicité	–1 988	–1 752
Activité de courtage	–4 797	–4 534
Révision, expert et autorité de surveillance	–299	–276
Autres charges/recettes	325	688
<b>Frais administratifs</b>	<b>–16 402</b>	<b>–15 515</b>
Charges apériodiques	–60	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>–16 462</b>	<b>–15 515</b>
<b>Résultat</b>	<b>–1 371</b>	<b>–2 475</b>

# Gros plan: stratégie de placement

**Profond a décidé d'augmenter la part de valeurs réelles de 67 à 80 pour cent principalement grâce à des investissements dans des biens immobiliers et des placements alternatifs. Profond attend de ces deux catégories de placement des rendements attrayants couplés à une faible volatilité de manière à obtenir une stabilisation du rendement global.**

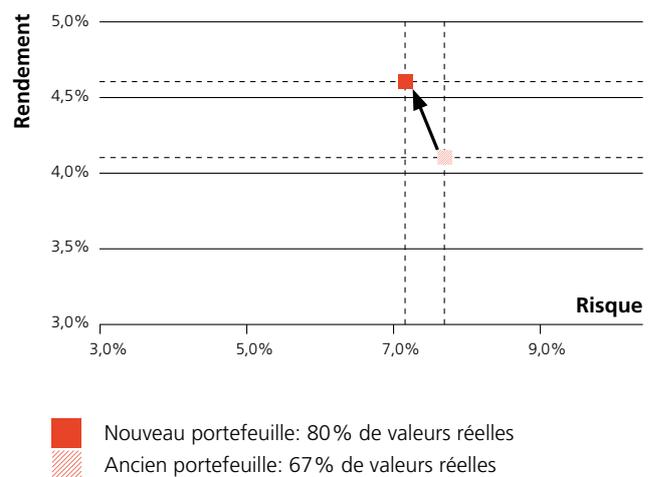
Par Olaf Meyer, président du Conseil de fondation

La décision d'augmenter la part de valeurs réelles avait déjà été prise en 2015. Les raisons étaient d'une part le faible niveau des taux d'intérêts, qui dans notre scénario principal va perdurer, et d'autre part le fait que les biens immobiliers et les placements alternatifs présentent un rapport attrayant entre rendement et risque.

L'augmentation des valeurs réelles est financée par une réduction des valeurs nominales (liquidités et obligations). Comme le niveau faible et même négatif des taux d'intérêts n'offre désormais que peu de marge de manœuvre pour des augmentations de cours, les obligations deviennent de plus en plus des risques. Les taux d'intérêts repartiront par ailleurs tôt ou tard à la hausse et par conséquent, les cours chuteront. Nous estimons donc que les emprunts ne remplissent plus leur fonction d'amortisseur de risque.

Au printemps 2016, nous avons réussi à acquérir en Suisse divers biens immobiliers pour une valeur de 500 millions de francs environ et à réaliser ainsi dès le début de l'année une grande partie de l'augmentation recherchée de la part de valeurs réelles. Le renforcement des placements directs dans des biens immobiliers en Suisse avait déjà commencé en 2012. Avec les acquisitions du début de l'année 2016, la valeur des biens immobiliers directs passe à 1,1 milliard de francs.

Nous avons ainsi atteint la taille nécessaire pour fonder Profond Fondation de placement, qui gère exclusivement des biens immobiliers suisses détenus directement en faveur de



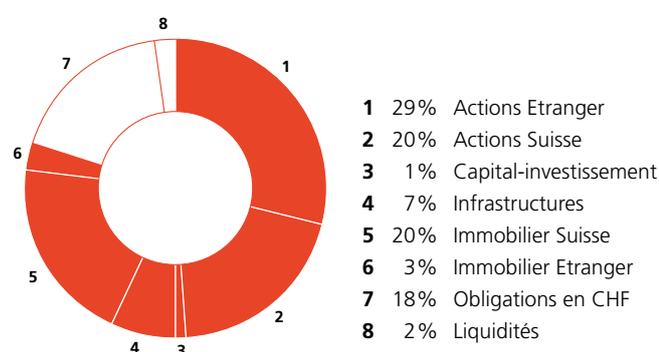
**Nos calculs montrent que les modifications au sein de notre portefeuille permettent d'augmenter le rendement d'environ 0,5 pour cent tout en diminuant le risque.**

Profond. L'objectif est de générer sur le long terme un rendement sûr et relativement élevé en faveur de nos assurés, tout en maintenant un faible niveau de coûts. La taille de notre portefeuille immobilier permet de renforcer l'équipe actuelle de spécialistes afin de garantir un placement professionnel en toute situation. La fondation de placement peut par ailleurs recourir à des financements hypothécaires qui constituent un élément supplémentaire pour optimiser le rendement.

Profond Fondation de placement dispose actuellement d'environ 170 000 m<sup>2</sup> de logements, 40 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux et 120 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales dans toutes les régions de Suisse. Les revenus locatifs s'élèvent à environ 70 millions de francs par année. La part de biens immobiliers se monte, en prenant en compte les investissements immobiliers indirects, à 27 pour cent ou 1,6 milliard de francs.

Il est procédé à une réorientation en matière de placements alternatifs. Les petits placements existants en capital-investissement arrivent à terme et ne seront pas renouvelés. Nous maintenons les obligations qui, en raison de particularités, sont considérées par la surveillance comme des placements alternatifs, mais elles ne constituent toutefois pas une activité principale.

Note priorité en matière de placements alternatifs se concentre désormais sur des investissements directs dans des infrastructures du secteur de l'énergie, qui comprennent, d'une part, la production d'énergie et d'autre part, la distribution d'énergie (réseaux). En 2015 déjà, le comité des placements alternatifs avait examiné l'acquisition de divers objets tels que des parcs éoliens, des réseaux de chauffage à distance ou encore des ré-



**Dans la nouvelle allocation stratégique des actifs, la part d'obligations baisse à 18 pour cent et celle des actions à 49 pour cent. Compte tenu des investissements effectués dans des biens immobiliers, les liquidités passent de 5 à 2 pour cent.**

seaux d'électricité et de gaz. Le premier investissement concret a consisté en l'acquisition d'une participation majoritaire dans Agro Energie Schwyz AG au printemps 2016. Notre objectif est d'investir environ 500 millions de francs dans de telles installations alternatives, chose que nous ne pourrions que partiellement réaliser en 2016.

Nous poursuivons le renforcement des investissements immobiliers directs et des placements alternatifs ces prochaines années.

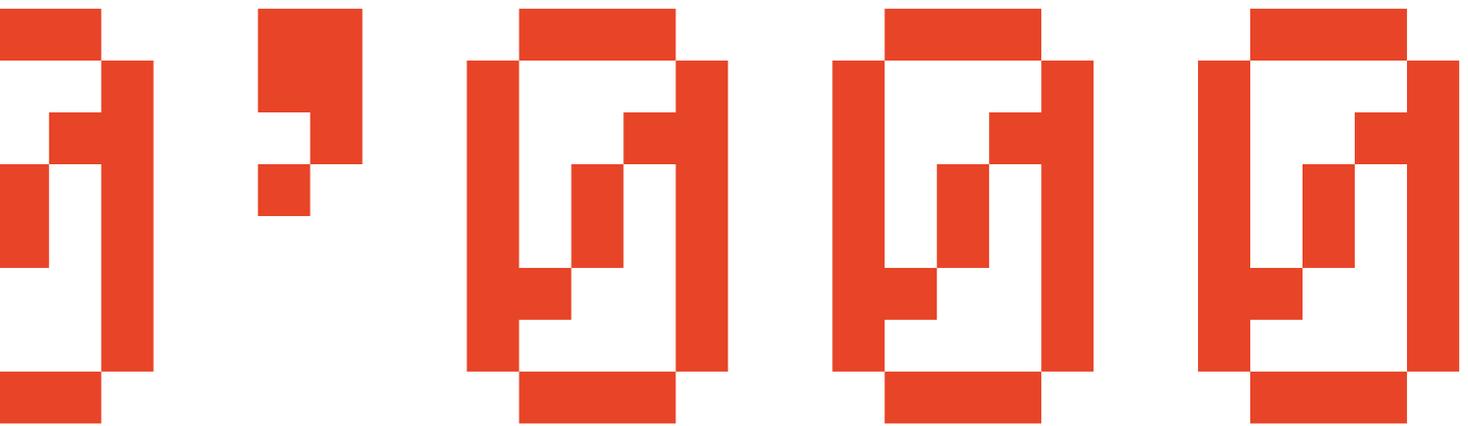
3

,

0

0

0



.pdf

**Encadrement sur tous les canaux**

En tant que fondation collective orientée sur le service, Profond offre à ses 31 983 assurés actifs et à ses 7877 bénéficiaires de rentes un conseil personnalisé et un soutien fourni par des professionnels expérimentés. Pour ce faire, Profond est présente sur tous les canaux, et ce de manière compétente et efficace. C'est ainsi qu'en 2015, nous avons téléphoné pendant environ 165 000 minutes, envoyé et reçu 800 000 e-mails et géré au total quelque 3 millions de documents, soit 734 giga-octets de données, pour nos clients.

# Gouvernance des régimes de pension

## Conseil de fondation



**Josef Bernet** (depuis 2008), représentant des employés; commerçant; responsable des finances, commune de Frick



**Andreas Höchli** (depuis 1992), vice-président, représentant des employeurs; docteur en droit, avocat; associé chkp. ag avocats et notaires; membre du comité de placement immeubles et du comité de rémunération (depuis 2013) ainsi que du comité des risques et du comité placements alternatifs (depuis 2015); autres mandats: membre du CA de B+B Holding AG\*, B+B Prévoyance SA\*, Rumex Immobilien-Aktiengesellschaft\*, Simmen Verwaltungs-AG\*, Tekag Holding AG\* et président du CF de la Palmhof-Stiftung



**Olaf Meyer** (depuis 2012), président, représentant des employés; docteur en sciences politiques, Professeur; enseigne à l'Université de Genève; responsable du domaine de compétences «finances» de la HES Kalaidos à Zurich; membre du comité de placement titres (depuis 2013) et du comité des risques (depuis 2015), président du comité placements alternatifs (depuis 2015) et du comité de rémunération (depuis 2013); autres mandats: membre du CF de SaraFlip, membre du CA de B+B Holding AG\*, B+B Prévoyance SA\* et président du CA de TAF Consulting AG



**Werner Murer-Chevalier** (depuis 2015), représentant des employeurs; docteur en lettres, psychologie du travail et des organisations; associé gérant et président du CA de mpw Beratungsteam AG; autre mandat: membre du CF de mpw-Stiftung



**Aldo Platz** (depuis 2008), représentant des employés; comptable diplômé; responsable des finances et de la comptabilité, service du personnel et administration des patients, Center da sandà Engiadina Bassa

\* Sociétés détenues par Profond



**Ursula Schläpfer** (depuis 2008), représentante des employés; comptable diplômée; responsable du département finances, Grand Casino Baden AG



**Mirjam Staub-Bisang** (depuis 2015), représentante des employeurs; docteure en droit, avocate, MBA INSEAD; CEO et membre du CA de Independent Capital Group AG; autres mandats: membre du CA de Bellevue Group, VZug AG, Palladio Real Estate AG et de l'INSEAD, présidente du CF de MBA for Women Foundation, membre du CF de Bata Schuh Stiftung



**Willy Theilacker** (depuis 1992), vice-président, représentant des employeurs; comptable/contrôleur de gestion diplômé; Theilacker & Partner AG; membre du comité de placement titres (depuis 2009) et du comité de rémunération (depuis 2013); autres mandats: président du CF de la Fondation RgZ, B+B Holding AG\* et B+B Prévoyance SA\*, membre du CA de Linkgroup



Participant avec voix consultative:

**Frédéric E. Goetschmann** (depuis 2015), licencié en sciences politiques; CFO de Quickline Holding AG; autres mandats: membre du CA de QL AG, QL Business AG, QL Net AG, QL Regio Basel AG et QL Münchenbuchsee AG



Participant avec voix consultative:

**Denis Mazouer** (depuis 2015), licencié en sciences politiques, expert en assurances de pension CSEP, actuaire ASA; Consulting Actuary, Mercer (Switzerland) SA

## Direction



**Martin Baltiswiler** (depuis 2013), économiste d'entreprise diplômé ESCEA, gérant de caisse de pension diplômé; directeur, président de la direction

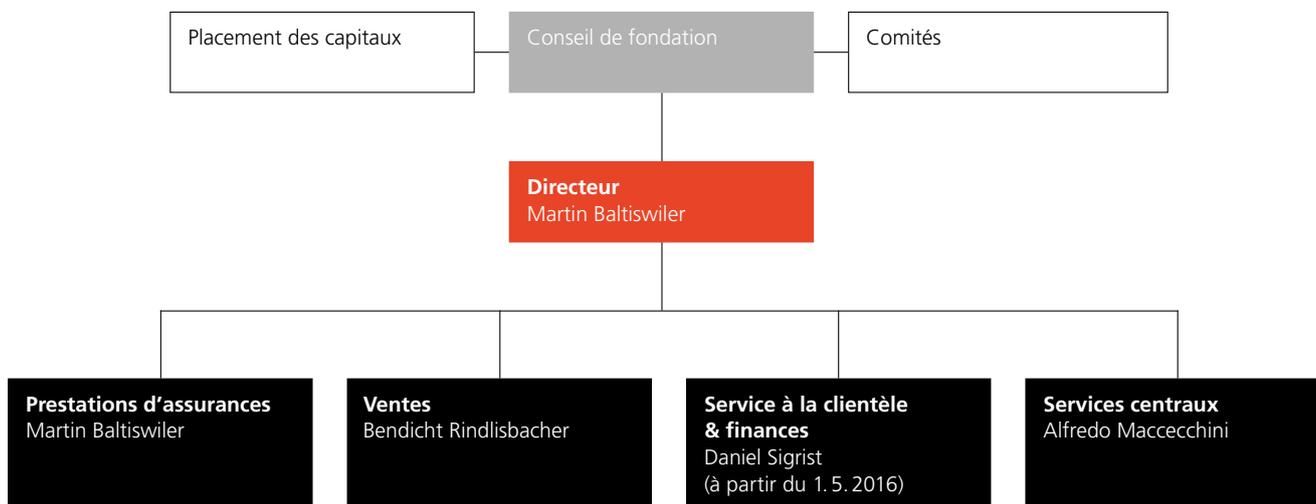


**Alfredo Maccacchini** (depuis 2015), économiste d'entreprise HES, NDS HRM et EMBA; chef des services centraux



**Bendicht Rindlisbacher** (depuis 2015), économiste d'entreprise HES, chef de marketing diplômé; chef des ventes; mandats externes: chargé de cours en marketing et en assurances auprès de l'Association suisse pour la formation en assurances

## Organigramme



La gouvernance des régimes de pension de Profond a pour but de tenir compte de manière équilibrée des intérêts des différents interlocuteurs. L'organisation de la direction et son contrôle sont à cet égard au cœur des préoccupations. Selon l'article 51 LPP, le Conseil de fondation est chargé de la direction générale et de la surveillance de la direction. Il délègue certaines de ses tâches à la direction et aux comités de façon à ce que celles-ci puissent selon toute vraisemblance être dûment remplies. La délégation de tâches à des tiers est limitée par la loi.

Le Conseil de fondation a confié à la direction toutes les tâches importantes dans les domaines des ventes, du service à la clientèle, de la technique actuarielle et des services centraux. Chacun des membres de la direction est responsable du résultat de son domaine. Le directeur a la responsabilité de l'ensemble des membres de la direction et des domaines qui leur sont subordonnés.

A côté de ce qui est désigné chez Profond comme le domaine prévoyance, la direction a délégué les placements aux comités de placement titres, immeubles et placements alternatifs. Dans chacun de ces comités, afin de garantir la coordination entre le Conseil de fondation et le comité, un membre au moins du Conseil de fondation est représenté. Le Conseil de fondation exerce une surveillance directe sur les personnes chargées de la direction.

Le Conseil de fondation a par ailleurs délégué à des comités des tâches de surveillance spéciales comme la gestion des risques et le système de contrôle interne qui sont organisées comme des fonctions transversales à travers tous les domaines d'activité. Il s'agit, outre du comité des risques, du comité de rémunération et du comité de direction.

## Organes

Membres au 31.12.2015 par ordre alphabétique

### Conseil de fondation

Le Conseil de fondation assure la direction générale et le contrôle de la Fondation, veille à l'exécution de ses tâches légales et en détermine les objectifs et principes stratégiques ainsi que les moyens permettant de les mettre en œuvre. Il définit l'organisation de la Fondation, veille à sa stabilité financière, en surveille la gestion et désigne un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. La durée du mandat du Conseil de fondation est de quatre ans. Le mandat actuel prendra fin le 31 mai 2016.

**Josef Bernet** (depuis 2008), représentant des employés  
**Andreas Höchli** (depuis 1992), vice-président, représentant des employeurs  
**Olaf Meyer** (depuis 2012), président, représentant des employés  
**Werner Murer-Chevalier** (depuis 2015), représentant des employeurs  
**Aldo Platz** (depuis 2008), représentant des employés  
**Ursula Schläpfer** (depuis 2008), représentante des employés  
**Mirjam Staub-Bisang** (depuis 2015), représentante des employeurs  
**Willy Theilacker** (depuis 1992), vice-président, représentant des employeurs

Participants avec voix consultative:

**Frédéric E. Goetschmann** (depuis 2015)  
**Denis Mazouer** (depuis 2015)

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 11

### Comité de placement titres

Le comité de placement titres est chargé par le Conseil de fondation de mettre en œuvre la stratégie de placement. Il nomme les gestionnaires de portefeuille, gère des mandats propres, assure le contact avec la banque dépositaire et fait chaque mois rapport au Conseil de fondation. Il élabore notamment les cahiers des charges et les mandats de gestion pour les gestionnaires de portefeuille, fait des propositions d'amélioration du règlement de placement et des directives générales de placement, notamment en matière d'allocation stratégique d'actifs. Il supervise l'activité de placement et ses résultats et il est présidé par le respon-

\* Sociétés détenues par Profond

sable des placements de capitaux. Ce comité, constitué de membres internes et externes, se réunit au moins quatre fois par an.

**Andreas Häberli** (depuis 2012, président), économiste d'entreprise KSZ; consultant

**Olaf Meyer**, Conseil de fondation  
**Willy Theilacker**, Conseil de fondation

Participants avec voix consultative:

**Martin Baltiswiler**, directeur  
**Peter Birchmeier**, responsable du controlling des investissements

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 7

### Comité de placement immeubles

Le comité de placement immeubles assure le lien entre le Conseil de fondation et les gestionnaires immobiliers externes, la comptabilité immobilière ainsi que les tiers en ce qui concerne l'acquisition, la vente et l'entretien de biens immobiliers. Il fait chaque trimestre rapport au Conseil de fondation. Il élabore les cahiers des charges pour les gestionnaires immobiliers ainsi que les directives en matière d'investissements immobiliers directs. Il supervise les activités immobilières en conseillant et en assistant le chef des investissements immobiliers directs. Ce comité, constitué de membres internes et externes, se réunit au moins quatre fois par an.

**Roger Beier** (depuis 2010), économiste d'entreprise HES, administrateur diplômé de biens immobiliers; représentant/conseiller des maîtres d'ouvrage, promoteur de projets; autres mandats: membre du CA et associé de MMK Immobilien-treuhand AG, membre du CA de Rösti + Partner AG et de Ruedi Weber + Partner Architekten + Planer AG

**Andreas Höchli**, Conseil de fondation

**Herbert Meierhofer** (depuis 2010, président), économiste d'entreprise HES; responsable des finances, division Immobilier, CFF SA; autres mandats: président du CA de Rumex Immobilien-Aktiengesellschaft\* et de Simmen Verwaltungs-AG\*, président de Tekag Holding AG\*

**Hansjörg Pedrett** (depuis 2010), ingénieur en génie civil ETS/HES, diplôme supérieur d'économie, planificateur en marketing diplômé; représentant des maîtres d'ouvrage, promoteur de projets, management temporaire, conseil stratégique; autres mandats: président du CA et associé de MMK Immobilien-treuhand AG

Participants avec voix consultative:

**Marco Adagazza**, responsable Immeubles  
(jusqu'au 31.8.2015)

**Martin Baltiswiler**, directeur

**Peter Birchmeier**, responsable du controlling des investissements

**Othmar Räbsamen** (depuis le 18.9.2015), économiste d'entreprise diplômé ES, administrateur de biens immobiliers diplômé SVIT; responsable de Profond Institution de prévoyance Immobilier a.i.; autres mandats: vice-président du CA de Habitat 8000 AG

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 8

### Comité placements alternatifs

Le comité placements alternatifs a été fondé en 2015. Il a élaboré une stratégie en matière d'investissements dans des placements alternatifs à l'attention du Conseil de fondation. Il est impliqué dans l'acquisition de participations directes et dans la gestion des participations des placements alternatifs.

**Andreas Höchli**, Conseil de fondation

**Olaf Meyer** (président), Conseil de fondation

Participants avec voix consultative:

**Peter Birchmeier**, responsable du controlling des investissements

**Valentin Gerig** (depuis 2015); Dr en sciences économiques HSG; propriétaire/directeur et membre du conseil d'administration de Gerig & Partner AG; autres mandats: membre du CA de Swiss Metering AG, RPS Regel Pool Schweiz AG et Appenzeller Wind AG

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 4

### Comité de rémunération

Le comité de rémunération conseille le Conseil de fondation dans la nomination et l'indemnisation des membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction. Il élabore en accord avec le Conseil de fondation et la direction les prévisions budgétaires en matière de coûts de personnel.

**Andreas Höchli**, Conseil de fondation

**Olaf Meyer** (président), Conseil de fondation

**Willy Theilacker**, Conseil de fondation

Participants avec voix consultative:

**Jürg Grischott** (jusqu'au 30.6.2015), chef des services centraux

**Alfredo Maccellini** (depuis le 1.6.2015), chef des services centraux

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 3

### Comité de direction

Le Comité de direction veille à la bonne circulation des informations entre le Conseil de fondation et la direction, élabore les décisions du Conseil de fondation en collaboration avec la direction et prépare les séances du Conseil de fondation.

**Andreas Höchli**, Conseil de fondation

**Olaf Meyer** (président), Conseil de fondation

**Willy Theilacker**, Conseil de fondation

Nombre de séances durant l'exercice sous revue: 14

### Comité des risques

Le comité des risques a été créé à l'issue du projet intitulé «Gestion intégrée du risque». Il supervise et gère les risques majeurs auxquels Profond est exposée. Soumis à l'autorité de la direction et du Conseil de fondation, le comité des risques supervise par ailleurs la mise en œuvre des mesures proposées par les responsables de la maîtrise des risques.

**Martin Baltiswiler**, directeur

**Andreas Höchli** (président), Conseil de fondation

**Olaf Meyer**, Conseil de fondation

Le comité des risques se réunira dès 2016.

### Direction

La direction gère les affaires opérationnelles dans le cadre des directives du Conseil de fondation et édicte les directives nécessaires pour l'organisation interne.

**Martin Baltiswiler** (depuis 2013), directeur, président de la direction

**Alfredo Maccellini** (depuis 2015), chef des services centraux

**Bendicht Rindlisbacher** (depuis 2015), chef des ventes

Départ fin juin 2015: Jürg Grischott

Départ fin octobre 2015: Peter Munderich

Entrée en fonction le 1.5.2016: Daniel Sigrüst,

chef du service à la clientèle & finances

## Partenaires et organes externes

### Organe de révision

L'organe de révision est le cabinet Progressia Wirtschaftsprüfung AG, à Wädenswil. Roger Boccali, réviseur responsable, suit le mandat depuis 2011. L'organe de révision est nommé pour un mandat d'un an renouvelable par le Conseil de fondation sur proposition de la direction. Il exerce son activité dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes applicables à la profession et les prescriptions des normes nationales en matière d'audit, et il remet un rapport détaillé au Conseil de fondation.

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle est la société Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG. L'expert responsable, Ernst Sutter, a été agréé par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle en tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle.

### Surveillance externe

Profond, en tant qu'institution de prévoyance professionnelle, est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Zurich.

## Gestion des risques, directives et droits de vote

### Système de contrôle interne

Profond exploite un système de contrôle interne (SCI) qui s'inspire des standards internationaux, qui est continuellement adapté aux besoins de Profond et qui est développé en permanence. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sont informés du SCI et reçoivent une formation en la matière. Dans le cadre d'un audit interne, un contrôle aléatoire de l'observation des contrôles clés définis dans le SCI est opéré tous les ans.

### Intégrité et loyauté

Profond respecte les règles de l'ASIP, l'organisation faîtière de la branche, et notamment la charte et les directives techniques de l'ASIP, qui sont garantes du respect des règles de loyauté et d'intégrité instituées par la LPP. Le Conseil de fondation, la direction et les collaboratrices et collaborateurs s'engagent lors de leur entrée en service à observer ces prescriptions. Les membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction certifient en outre chaque année par leur signature qu'ils respectent les exigences légales et réglementaires ainsi que les prescriptions de loyauté.

## Gestion des risques

La réalisation de bénéfices de placements tout comme l'ensemble des autres domaines d'une institution de prévoyance comportent une série de risques. Il est par conséquent essentiel de pouvoir gérer les événements indésirables de manière professionnelle. C'est la raison pour laquelle Profond a élaboré au cours de l'exercice sous revue une nouvelle gestion intégrale des risques, qui a été introduite au début de l'année 2016.

Dans un premier temps, Profond a identifié et évalué ses risques de manière systématique avant de décrire de manière détaillée l'ensemble des risques pertinents et de les consigner dans un catalogue. Par la suite, il a été défini et résumé pour chaque risque les différentes mesures à prendre, et celles-ci ont été intégrées dans le système de contrôle interne (SCI). Il est ainsi garanti que les contrôles clés qui sont prescrits feront l'objet d'une surveillance.

La nouvelle gestion des risques évalue les risques à l'aide des six critères suivants: ampleur du dommage

d'un point de vue qualitatif et quantitatif, temps écoulé jusqu'à l'identification de l'événement, comportement suite à la survenance de l'événement, contrôle en cas d'exposition au risque et attention face à l'exposition au risque. Ces critères permettent de caractériser les risques de manière différenciée et d'identifier les changements. Le Conseil de fondation et la direction sont informés en temps réel et peuvent ainsi prendre assez rapidement les contre-mesures appropriées afin de mieux contrôler les risques.

Le nouveau système de gestion des risques a été développé en collaboration avec le centre de compétence en matière de prévoyance de la haute école spécialisée Kalaidos et Müller-Gauss Consulting, et il a fait l'objet d'une aide de la part de la Commission fédérale pour la technologie et l'innovation (CTI). Dans le cadre de ce projet de la CTI, il a par ailleurs été développé un guide consacré à l'introduction d'un système de gestion intégrale des risques au sein des institutions de prévoyance qui sera disponible en librairie à partir de l'automne.

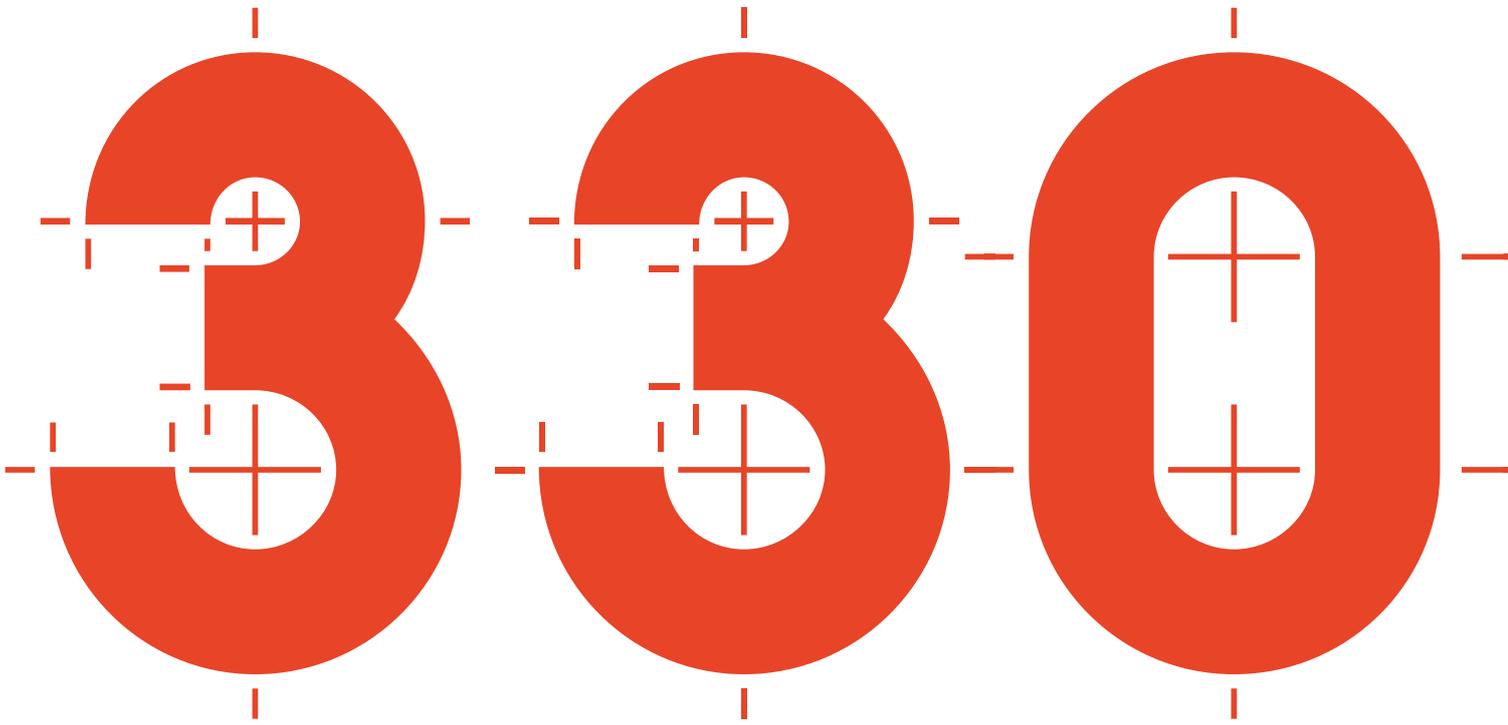
### **Exercice des droits de vote pour les sociétés suisses cotées en bourse**

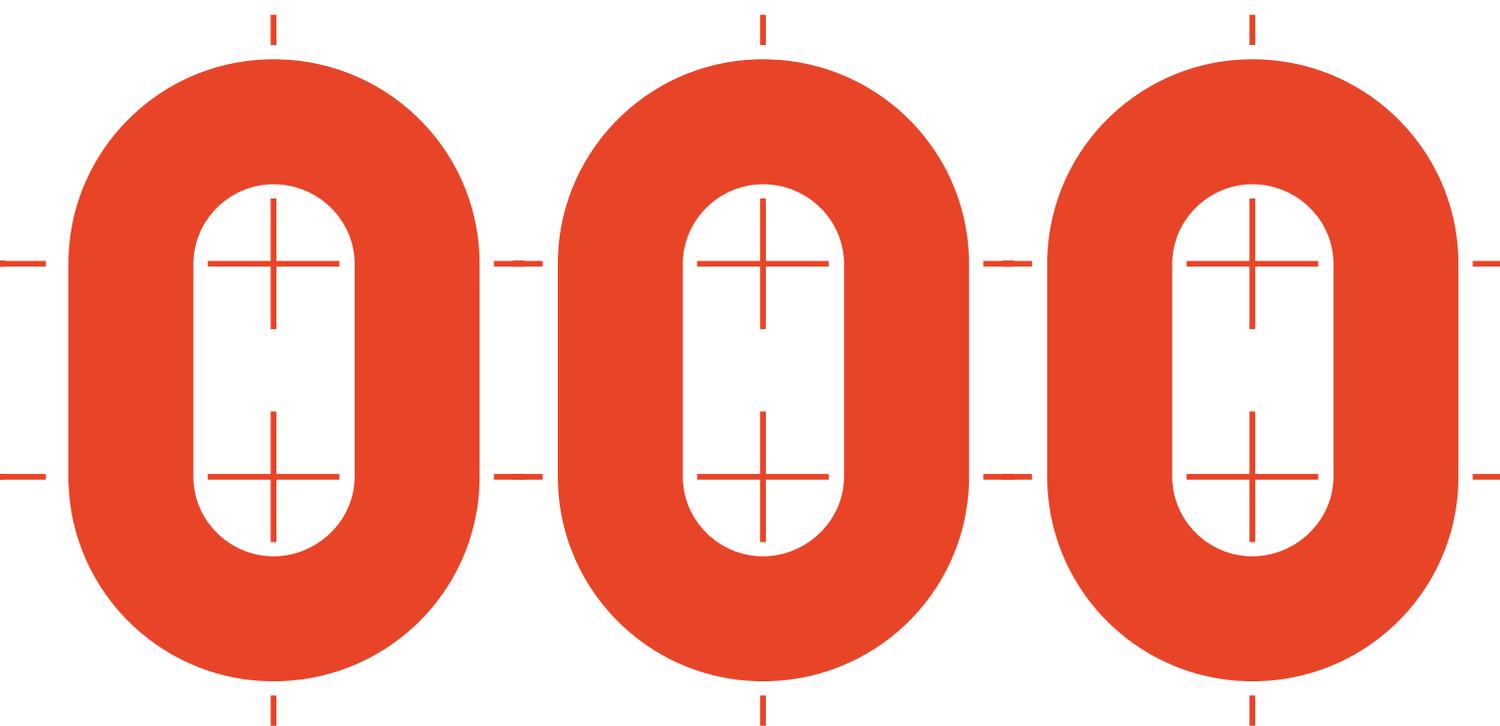
Avant même l'obligation de mettre en œuvre l'initiative Minder, Profond avait décidé d'exercer ses droits de vote pour les sociétés cotées en bourse et de publier ses comportements de vote. Profond se base pour son comportement de vote sur les recommandations de zRating AG, qui s'engage pour une amélioration continue de la gouvernance d'entreprise et assiste les investisseurs institutionnels dans l'exercice de leurs droits d'actionnaires par une recherche détaillée sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote.

Dans toutes les affaires soumises au vote, l'objectif visé est de tenir compte le plus possible des intérêts des actionnaires et des destinataires. Le comportement de Profond en matière de votes est consultable sur notre site Internet sous le lien suivant:

[www.profond.ch/fr/anlagen/ausuebungstimmrechte](http://www.profond.ch/fr/anlagen/ausuebungstimmrechte)

Pour les sociétés domiciliées à l'étranger, les droits de vote ne sont en principe pas exercés.





m<sup>2</sup>

**Stratégie de la valeur réelle pour des prestations de vieillesse supérieures à la moyenne**

Profond a décidé d'augmenter la part de valeurs réelles de 67 à 80 pour cent principalement grâce à des investissements dans des biens immobiliers et des placements alternatifs. Profond attend de ces deux catégories de placement des rendements attrayants couplés à une faible volatilité de manière à obtenir une stabilisation du rendement global. A mi-février 2016, Profond gérait des biens immobiliers directs en Suisse pour un montant d'environ 1,1 milliard de francs, soit environ 330 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, de bureau et d'habitation.

# Comptes annuels au 31 décembre 2015

# Bilan

	Annexe Chiffre	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placement de fortune</b>			
Liquidités		380 368 135	428 030 830
Créances	7.1	20 818 925	14 454 319
Créances envers les membres		22 838 539	20 529 454
Comptes courants		47 424	135 280
Titres		48 759 408 881	47 754 734 423
Immeubles	7.2	668 638 078	475 469 740
<b>Total du placement de fortune</b>		<b>5 968 651 982</b>	<b>5 714 093 046</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.3	<b>11 264 230</b>	<b>11 188 127</b>
<b>Actifs provenant des contrats d'assurance</b>	8.4	<b>10 900 000</b>	<b>10 900 000</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 990 816 212</b>	<b>5 736 181 173</b>
<b>Passif</b>			
<b>Engagements</b>	7.4	<b>116 473 414</b>	<b>220 297 278</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.5	<b>2 478 122</b>	<b>2 425 279</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur pour caisses de prévoyance</b>	5.10	<b>53 898 347</b>	<b>49 034 621</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.6	<b>6 958 687</b>	<b>5 144 944</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	3 259 821 756	3 020 914 462
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.5	1 990 693 310	1 873 313 715
Provisions techniques	5.7.1	170 368 817	150 248 855
Capitaux libres séparés affiliations	5.8	44 764 382	43 535 479
Provisions séparées caisses de prévoyance	5.9	9 909 900	12 005 068
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>5 475 558 165</b>	<b>5 100 017 579</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.2	<b>335 449 477</b>	<b>359 261 472</b>
<b>Total du passif</b>		<b>5 990 816 212</b>	<b>5 736 181 173</b>

# Compte d'exploitation

	Annexe Chiffre	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations employés	5.3	128 567 737	124 969 695
Cotisations employeurs	5.3	177 280 524	172 773 829
Prélèvements sur RCE pour le financement des cotisations		-7 246 964	-9 040 532
Apports uniques et sommes de rachats		111 992 284	121 534 462
Apports aux réserves de cotisation de l'employeur		12 016 645	11 575 106
Apports aux provisions séparées caisses de prévoyance		242 389	185 900
Cotisations ordinaires et diverses, apports		422 852 615	421 998 460
Prestations de libre passage		373 558 418	327 587 383
Apports en faveur des fonds libres en cas de reprise d'effectifs d'assurés		14 065 180	4 347 031
Apports versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces		4 474 988	4 035 739
Prestations d'entrée		392 098 586	335 970 153
<b>Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>814 951 201</b>	<b>757 968 613</b>
Prestations de vieillesse		-121 453 376	-112 171 574
Rentes de survivants		-22 778 430	-21 457 502
Rentes d'invalidité		-14 454 108	-13 349 753
Prestations en capital en cas de départ à la retraite		-47 945 306	-46 974 258
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-2 935 016	-3 378 038
Prestations réglementaires		-209 566 236	-197 331 125
Prestations extra-réglementaires		-14 635 537	-21 742 699
Prestations de libre passage à la sortie		-334 376 233	-339 071 878
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces		-16 550 410	-15 976 948
Dissolution de fonds libres/réserves de cotisations de l'employeur en cas de départ d'effectifs d'assurés		-2 239 184	-3 871 240
<b>Sorties pour prestations et versements anticipés</b>		<b>-577 367 600</b>	<b>-577 993 890</b>
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-137 931 110	-95 933 639
Constitution capital de prévoyance bénéficiaires de rentes		-104 507 171	-151 904 853
Constitution de provisions techniques		-24 504 258	-25 070 721
Rémunération du capital d'épargne		-108 258 508	-100 673 290
Constitution de réserves de cotisations		-13 793 379	-13 136 805
Dissolution de réserves de cotisations pour le financement de cotisations		7 246 964	9 040 532
Dissolution de réserves de cotisations		1 682 689	1 737 467
Constitution de fonds libres (année précédente: dissolution de fonds libres)		-2 954 132	13 280 619
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>-383 018 905</b>	<b>-362 660 690</b>
Prestations d'assurance		1 000 382	2 318 695
Parts excédentaires provenant des assurances		1 800 332	1 755 581
<b>Produits des prestations d'assurance</b>		<b>2 800 714</b>	<b>4 074 276</b>
Primes de risques		-139 260	-173 749
Primes de frais		-653 043	-643 306
Cotisations au fonds de garantie		-1 257 655	-1 213 078
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-2 049 958</b>	<b>-2 030 133</b>
<b>Résultat net provenant de la part d'assurance</b>		<b>-144 684 548</b>	<b>-180 641 824</b>

	Annexe Chiffre	2015 CHF	2014 CHF
Intérêts sur liquidités, créances		2 948	57 991
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-1 041 942	-1 375 381
Produit de titres		127 893 180	357 941 324
Produit de biens immobiliers		26 510 806	18 681 544
Frais d'administration des placements de fortune		-16 221 932	-19 880 221
<b>Résultat net des placements de fortune</b>	6.4	<b>137 143 060</b>	<b>355 425 257</b>
<b>Autres produits</b>	7.7	<b>515 504</b>	<b>5 596 950</b>
<b>Autres charges</b>		<b>-59 750</b>	<b>-4 435</b>
Frais administratifs généraux		-9 642 584	-9 640 921
Marketing et publicité		-1 987 555	-1 751 608
Activités de courtage		-4 796 637	-4 533 941
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-231 387	-229 973
Autorités de surveillance		-68 098	-45 846
<b>Coûts administratifs</b>		<b>-16 726 261</b>	<b>-16 202 289</b>
<b>Excédent de charges avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur (année précédente: excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur)</b>		<b>-23 811 995</b>	<b>164 173 659</b>
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur (année précédente: constitution)		23 811 995	-164 173 659
<b>Excédent de charges ou de produits</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

# Annexe

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Sous le nom «Profond Institution de prévoyance», une fondation au sens des articles 80 et suivants du CC, de l'article 331 du CO et de l'art. 40 al. 2 de la LPP a été constituée.

La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations de détresse particulières.

### 1.2 Enregistrement dans la LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et est affiliée au Fonds de garantie.

### 1.3 Indication de l'acte et règlements

Acte de fondation	du 13.06.2008
Règlement d'organisation	du 01.01.2013
Règlement de prévoyance	du 01.01.2014
Règlement de liquidation partielle	du 01.01.2005
Règlement de placement	du 27.10.2015
Règlement des provisions	du 31.12.2015

### 1.4 Organe directeur

Le Conseil de fondation est composé des membres suivants:

#### Représentants des employeurs

	Fonction	Durée du mandat
Höchli Andreas	Vice-président	de 1992 à 2016
Murer-Chevalier Werner	Membre	de 2015 à 2016
Staub-Bisang Mirjam	Membre	de 2015 à 2016
Theilacker Willy	Vice-président	de 1992 à 2016

#### Représentants des employés

	Fonction	Durée du mandat
Bernet Josef	Membre	de 2008 à 2016
Meyer Olaf	Président	de 2012 à 2016
Platz Aldo	Membre	de 2008 à 2016
Schläpfer Ursula	Membre	de 2008 à 2016

#### Autres représentants

	Fonction	Durée du mandat
Goetschmann Frédéric E.	Assesseur	de 2015 à 2016
Mazouer Denis	Assesseur	de 2015 à 2016

#### Comité de placement Titres

	Fonction
Häberli Andreas	Président
Meyer Olaf	
Theilacker Willy	

#### Comité de placement Immeubles investissements directs

	Fonction
Meierhofer Herbert	Président
Beier Roger	
Höchli Andreas	
Pedrett Hansjörg	

**Comité Placements alternatifs**

Meyer Olaf  
Höchli Andreas  
Gerig Valentin

**Fonction**

Président  
  
Assesseur

**Adresse**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zürcherstrasse 66  
8800 Thalwil

**1.5 Expert, organe de révision, banque de dépôt, autorité de surveillance, gestionnaires de fortune**

**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Beratungsgesellschaft für die  
zweite Säule AG  
Dornacherstrasse 230  
4018 Basel  
Ernst Sutter  
Math. diplômé ETH  
Expert diplômé en assurances de pension

**Gestionnaires immobiliers,  
investissements immobiliers directs**

Dätwyler Immobilien, Altdorf  
Bilfinger Real Estate AG, Wallisellen  
VERIT Immobilien AG, Zürich

**Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance des institutions  
de prévoyance et des fondations du canton  
de Zurich (BVS)

**Organe de révision**

Progressia Wirtschaftsprüfung AG  
Seestrasse 194  
8820 Wädenswil  
Roger Boccali, réviseur responsable  
Expert-comptable diplômé  
Expert réviseur agréé

**Sociétés apparentées**

B+B Prévoyance SA (reprise par Profond  
au 01.07.2013)  
chkp. ag avocats et notaires  
TAF Consulting AG  
Theilacker & Partner AG

**Administration et comptabilité**

Profond Institution de prévoyance  
Zürcherstrasse 66  
8800 Thalwil

**Banque de dépôt**

Credit Suisse AG  
Giesshübelstrasse 40  
8070 Zürich

**Gestionnaires de fortune**

ARTICO Partners SA <sup>1)</sup>  
Banque J. Safra Sarasin SA (résilié pour le 02.09.2015) <sup>1)</sup>  
Credit Suisse SA <sup>1)</sup>  
Helvetic Trust SA (résilié pour le 02.09.2015) <sup>2)</sup>  
PK Assets AG <sup>2)</sup>  
GAM Investment Management (Switzerland) AG <sup>1)</sup>  
Swiss Life Asset Management SA <sup>1)</sup>  
UBS SA <sup>1)</sup>  
VI VorsorgeInvest AG <sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> Autorisation FINMA

<sup>2)</sup> Autorisation CHS

**1.6 Employeurs affiliés**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Effectif 01.01.	1 649	1 595
Entrées	144	118
Sorties	-97	-64
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>1 696</b>	<b>1 649</b>

**2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes****2.1 Assurés actifs**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Effectif au 01.01.	31 129	30 596
Entrées	7 867	8 841
Départ en retraite, décès	-529	-540
Sorties	-6 484	-7 768
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>31 983</b>	<b>31 129</b>

**2.2 Bénéficiaires de rentes**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Effectif au 01.01.	7 456	6 837
Entrées à partir de l'effectif actif	624	524
Rachats d'effectifs de bénéficiaires de rentes	292	494
Sorties	-495	-399
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>7 877</b>	<b>7 456</b>

**Répartition par types de rentes**

Rentes de vieillesse	4 980	4 664
Rentes de conjoint	1 510	1 443
Rentes transitoires	54	65
Rentes d'invalidité	845	812
Rentes pour enfant	488	472
<b>Total</b>	<b>7 877</b>	<b>7 456</b>

**3. Modalités de la mise en œuvre du but****3.1 Explication du plan de prévoyance**

Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation. Un aperçu des prestations est donné ci-dessous:

**Prévoyance risque****Invalidité**

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfant

**Décès**

- Rente de conjoint/de partenaire
- Rente d'orphelin
- Capital-décès

## Prévoyance vieillesse

### Départ à la retraite

- Rente de vieillesse
- Rente pour enfant
- Rente transitoire
- Rente de vieillesse pour conjoint

### Sortie et versements anticipés

- Prestation de sortie
- Versement anticipé, mise en gage et divorce

## 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais d'administration et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais de risque et administratifs. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaire ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

## 3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

La Fondation accomplit les tâches suivantes de façon autonome:

- Direction
- Administration actuarielle
- Conseil, accompagnement et vente
- Comptabilité financière et des titres
- Service risque et santé
- Controlling et rapports des placements

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Présentation des comptes conforme à Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations techniques de présentation des comptes conformément à Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels:

Actif	Méthode d'évaluation
<b>Valeurs nominales</b>	
Liquidités	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale
Obligations en francs suisses	Valeur de marché
Obligations en devises étrangères	Valeur de marché

**Actions**

Actions Suisse	Valeur de marché
Actions Etranger	Valeur de marché

**Immeubles**

Valeur de marché

**Placements alternatifs**

Valeur de marché

**Participations**

Part du capital propre

**Compte de régularisation actif**

Valeur nominale

Les actifs en devises étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux recettes et aux dépenses, elles ont été converties au cours du jour concerné.

L'effectif immobilier est évalué selon la méthode discounted cash-flow. Durant la première phase (période de planification), les recettes et les dépenses sont évaluées individuellement pour chaque année pendant les dix premières années. Durant la seconde phase (période de sortie/période résiduelle), les prévisions des années 11 à 100 sont résumées dans l'année de sortie.

Le taux d'escompte est constitué comme suit:

– Taux d'intérêt de base, coût du capital	Déterminé par la rémunération des placements sans risques à long terme sur l'ensemble de la période d'observation.
– Supplément d'illiquidité	Ce supplément tient compte d'une illiquidité accrue d'un bien immobilier par rapport à un placement sans risque ou à d'autres titres du marché financier.
– Risque spécifique au bien immobilier (qualité de l'immeuble)	Ce supplément tient compte de la conception de l'immeuble (par exemple nombre de petits appartements ou positionnement très élevé dans l'éventail des loyers) ainsi que du standing du bien immobilier. Il tient également compte de restrictions relevant du droit de la propriété (droit de la construction par exemple) ou de contraintes administratives particulières (classement en monument historique par exemple).
– Mix d'immeubles	Le supplément tient compte du type d'utilisation, de la flexibilité de la surface locative utilisable (logement, bureaux, artisanat, commerce de détail, logistique, etc.), du nombre et de la qualité des locataires (locataires simples ou multiples) et des échéances des baux.
– Macro- et microsite	Macrosite (marché immobilier local de la commune d'implantation) <ul style="list-style-type: none"> <li>– Situation de l'offre et de la demande</li> <li>– Situation (situation géographique, par exemple région, agglomération)</li> <li>– Evaluation de la situation d'après les critères: pouvoir d'achat et capacité économique, niveau de formation, taux d'imposition, développement démographique, dessertes, activité de construction, logements vacants, absorption, etc.</li> </ul> Microsite (situation du terrain/immeuble au sein de la commune) <ul style="list-style-type: none"> <li>– Site, image, niveau sonore, situation en matière de passage</li> <li>– Infrastructures, dessertes (écoles, commerces, points d'arrêt des transports publics, nuisances)</li> </ul>

Le terrain à bâtir et les infrastructures en construction sont présentés dans les comptes annuels au coût d'acquisition ou au coût de revient couru (principe du coût). Après l'achèvement des constructions, l'évaluation se fait pour la première fois selon les directives concernant l'effectif immobilier pour la fin de l'exercice comptable au cours duquel le bien immobilier est mis en service. Les biens immobiliers acquis après le 30 juin sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

#### 4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'année précédente. Les comptes annuels et l'annexe ont par contre été complétés conformément aux exigences de Swiss GAAP RPC 26.

## 5. Risques actuariels/couverture des risques/taux de couverture

### 5.1 Type de couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont intégralement pris en charge par la Fondation. Le contrat de réassurance auprès de PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge AG à Vaduz, au Liechtenstein, a été résilié au 31 décembre 2013. Le décompte définitif avec PKRück devrait être établi au 31 décembre 2016. D'ici à cette date, on devrait savoir clairement si tous les sinistres en suspens de la période contractuelle sont réglés ou s'il subsiste des prétentions proportionnelles supplémentaires sur le pool de réserves des risques. La part versée par Profond au pool de réserves des risques s'élève à CHF 10 900 000 et reste inscrite sans changement au bilan au 31 décembre 2015.

Il existe un contrat de réassurance séparé pour une entreprise affiliée.

#### 5.1.1 Parts excédentaires provenant des assurances

En 2015, la Fondation a dégagé un excédent sur les contrats d'assurances pour l'exercice 2014. L'affectation a été réglée conformément au règlement des provisions applicable à partir du 31 décembre 2015.

### 5.2 Evolution du capital de prévoyance pour assurés actifs

	2015 CHF	2014 CHF
Capital épargne au début de l'année	3 020 914 462	2 788 716 952
Plus		
Cotisations d'épargne des employés	105 741 152	101 970 256
Cotisations d'épargne des employés (libération du paiement des cotisations)	3 144 095	2 789 534
Cotisations d'épargne des employeurs	140 574 192	135 925 267
Cotisations d'épargne des employeurs (libération du paiement des cotisations)	3 583 201	3 310 812
Apports de libre passage	288 625 811	291 186 426
Apports de libre passage nouvelles affiliations	127 364 169	77 390 462
Apports versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces	4 474 988	4 035 739
Intérêts et autres bonifications sur le capital épargne	107 243 392	148 930 571
Moins		
Prestations de libre passage à la sortie	-292 407 986	-281 297 853
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	-41 966 338	-57 774 025
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement/divorces	-16 550 409	-15 976 947
Versements en capital pour départ à la retraite/décès	-49 870 380	-49 045 796
Report sur le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-128 176 169	-119 779 514
Report des avoirs de vieillesse des bénéficiaires de rentes sur le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (invalidité et décès)	-12 872 424	-9 467 422
<b>Capital d'épargne à la fin de l'exercice</b>	<b>3 259 821 756</b>	<b>3 020 914 462</b>

### 5.3 Ventilation des cotisations caisses de prévoyance

	2015 CHF	2014 CHF
Cotisations d'épargne des employés	105 741 152	101 970 256
Cotisations de risque des employés	19 646 356	22 999 439
Contributions aux frais d'administration des employés	3 180 229	–
<b>Total cotisations des employés</b>	<b>128 567 737</b>	<b>124 969 695</b>
Cotisations d'épargne des employeurs	140 574 192	135 925 267
Cotisations de risque des employeurs (année précédente y compris les contributions aux frais d'administration)	30 888 564	35 974 170
Contributions aux frais d'administration des employeurs	4 943 680	–
Contributions de base	823 925	834 342
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	50 163	40 050
<b>Total cotisations des employeurs</b>	<b>177 280 524</b>	<b>172 773 829</b>

### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2015 CHF	2014 CHF
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	1 819 023 555	1 710 985 045
Taux d'intérêt LPP	1,75%	1,75%

### 5.5 Evolution du capital de prévoyance pour bénéficiaires de rentes

	2015 CHF	2014 CHF
Situation du capital de prévoyance au début de l'année	1 873 313 715	1 710 757 000
Reprise de nouveaux bénéficiaires de rentes à partir des effectifs d'actifs	128 176 169	120 963 955
Reprise/rachat d'effectifs de rentes	70 003 385	80 671 627
Report avoirs de vieillesse bénéficiaires de rentes	12 872 424	9 467 422
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	–93 672 383	–48 546 289
<b>Situation du capital de prévoyance à la fin de l'année conformément aux calculs détaillés de l'expert</b>	<b>1 990 693 310</b>	<b>1 873 313 715</b>

### 5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31 décembre 2015. Son appréciation est la suivante:

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Pour une fortune nécessaire de	5 420 883 883	5 044 477 000
il y avait une fortune de	5 756 333 360	5 403 739 000
<b>Le taux de couverture était de</b>	<b>106,2%</b>	<b>107,1%</b>

## 5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles utiles

Les calculs actuariels se fondent sur les principes suivants:

- Taux d'intérêt technique: 3,5%
- Base technique: LPP 2010
- Accroissement de la longévité et fluctuations des risques

La réserve pour le taux de conversion lisse les différences réglementaires et techniques à la date de la conversion en rente. La part de retrait sous forme de capital atteint 30%.

La réserve de fluctuation de valeur cible est encore calculée au 31 décembre 2015 selon la méthode de la valeur moyenne conformément au règlement des provisions. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, son calcul se fait selon la méthode value at risk. Les conditions de la reprise des effectifs de rentes des nouvelles affiliations ont été adaptées.

### 5.7.1 Provisions techniques

	2015 CHF	2014 CHF
Réserve taux de conversion actifs	74 908 399	81 387 863
Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès	27 281 757	24 900 000
Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie	55 853 389	43 960 992
Provision restitution des cotisations de risque	12 325 272	–
<b>Total provisions techniques</b>	<b>170 368 817</b>	<b>150 248 855</b>

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions:

- Réserve taux de conversion actifs: il a été appliqué pour la première fois une nouvelle méthode de calcul des pertes sur les retraites. Ce qu'on appelle la méthode reposant sur la valeur de liquidation tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part effective de retraits sous forme de capital d'actuellement 30%.
- Réserve de fluctuation des risques pour les risques d'invalidité et de décès: cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au 31 décembre 2015 avec un niveau de sécurité de 99%.
- Renforcement pour espérance de vie: le capital de couverture des rentes en cours est renforcé de 0,5% par année à partir de 2010; il en résulte au 31 décembre 2015 un renforcement d'au total 3%.
- Restitution des cotisations de risque: il a été constitué une provision dans le cadre des contrats d'adhésion conclus en 2015 en raison de l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une nouvelle tarification en fonction des différentes branches. Cette provision permet de procéder au cours des années 2016 à 2018 à des paiements compensatoires sous la forme de rabais sur les cotisations sur la base des nouveaux contrats d'adhésion. Une provision de CHF 12 325 272 est nécessaire pour garantir ce rabais sur les cotisations.

Toutes les provisions techniques sont alimentées de manière complète et suffisante.

## 5.8 Capitaux libres séparés affiliations

	2015 CHF	2014 CHF
<b>Fonds libres des différentes caisses de prévoyance</b>	<b>44 764 382</b>	<b>43 535 479</b>

Des comptes avec des fonds libres sont gérés pour un total de 409 caisses de prévoyance (année précédente 467). Les fonds libres ont été rémunérés à hauteur de 3,5% au cours de l'exercice sous revue.

### 5.9 Provisions séparées institutions de prévoyance

	2015 CHF	2014 CHF
Provisions pour sinistres en suspens	9 667 511	10 902 629
Provision pour rentes transitoires	0	839 497
Autres provisions liées aux affiliations	242 389	262 942
<b>Total provisions séparées caisses de prévoyance</b>	<b>9 909 900</b>	<b>12 005 068</b>

Les provisions existantes servent à garantir les sinistres en suspens et les risques particuliers. La part non nécessaire sera affectée aux fonds libres des caisses de prévoyance.

### 5.10 Réserves de cotisations de l'employeur pour caisses de prévoyance

	2015 CHF	2014 CHF
Réserves de cotisations de l'employeur pour certaines caisses de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01.	49 034 621	46 204 127
Paiements	12 016 644	12 046 794
Utilisation pour le financement des cotisations	-7 246 964	-9 040 532
Dissolution en cas de retrait collectif	-1 398 985	-1 384 046
Rémunération	1 776 734	1 561 699
Autres utilisations	-283 703	-353 421
<b>Total réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation</b>	<b>53 898 347</b>	<b>49 034 621</b>

Il n'y a pas de réserves de cotisation de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations de l'employeur ont été rémunérées à hauteur de 3,5% en 2015.

### 5.11 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

Au 31 décembre 2015, le taux de couverture était le suivant:

	2015 CHF	2014 CHF
Total de l'actif	5 990 816 212	5 736 181 173
Engagements	-1 164 734 414	-2 220 297 278
Compte de régularisation passif	-2 478 122	-2 425 279
Réserve de cotisations de l'employeur pour caisses de prévoyance	-53 898 347	-49 034 621
Provisions non techniques	-6 958 687	-5 144 944
Capitaux libres séparés affiliations	-44 764 382	-43 535 479
Provisions séparées caisses de prévoyance	-9 909 900	-12 005 068
<b>Fortune disponible</b>	<b>5 756 333 360</b>	<b>5 403 738 504</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	3 259 821 756	3 020 914 462
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	1 990 693 310	1 873 313 715
Provisions techniques	170 368 817	150 248 855
<b>Fortune nécessaire</b>	<b>5 420 883 883</b>	<b>5 044 477 032</b>
<b>Excédent de couverture</b>	<b>335 449 477</b>	<b>359 261 472</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>106,2%</b>	<b>107,1%</b>

## 6. Explication du placement de fortune et de son résultat net

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement des placements

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement.

Il a fixé l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement des placements.

### 6.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Pour couvrir les éventuelles fluctuations de valeur des actifs, des provisions sont constituées selon la méthode de la valeur moyenne.

	Stratégie	Réserves Catégorie	Réserves Portefeuille
	%	%	%
Moyens et liquidités à court terme	5	–	–
Obligations en francs suisses	19	10	1,90
Obligations en devises étrangères	9	10	0,90
Actions Suisse	20	20	4,00
Actions Etranger	30	25	7,50
Immeubles	15	5	0,75
Placements alternatifs	2	5	0,10
<b>Total</b>	<b>100</b>		<b>15,15</b>
Dont 70%			10,60
<b>Taux de couverture cible (réserve de fluctuation de valeur)</b>			<b>110,60</b>

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur a été calculée conformément au règlement des provisions applicable pour l'année 2015.

	2015 CHF	2014 CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'année	359 261 472	195 087 813
Dissolution en faveur du compte d'exploitation (année précédente: constitution)	–23 811 995	164 173 659
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	335 449 477	359 261 472
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	608 000 000	594 000 000
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	–272 550 523	–234 738 528

## 6.3 Présentation des placements par catégorie

	Fortune 2015 KCHF	Part effective %	Stratégie %	Four- chette %	Fortune 2014 KCHF	Part effective %
<b>Liquidités</b>	<b>380 368</b>	<b>6,3</b>	<b>2</b>	<b>0–10</b>	<b>428 030</b>	<b>7,5</b>
Comptes de trésorerie gestion de fortune	334 499				301 600	
Comptes de trésorerie livre principal	45 869				126 430	
<b>Créances, comptes de régularisation actifs</b>	<b>65 868</b>	<b>1,1</b>		<b>0–10</b>	<b>57 207</b>	<b>1,0</b>
Comptes courants	47				135	
Autres créances	43 657				34 984	
Compte de régularisation actif	11 264				11 188	
Actifs provenant des contrats d'assurance	10 900				10 900	
<b>Placements nominaux</b>	<b>1 114 276</b>	<b>18,6</b>	<b>23</b>		<b>1 371 355</b>	<b>23,9</b>
Obligations en francs suisses	703 083	11,7	19	5–25	999 815	17,4
Obligations en devises étrangères	411 193	6,9	4	0–10	371 540	6,5
<b>Actions</b>	<b>3 088 200</b>	<b>51,5</b>	<b>49</b>	<b>30–55</b>	<b>2 971 737</b>	<b>51,8</b>
Actions Suisse	1 627 407	27,1	20	15–30	1 523 872	26,6
Actions Etranger	1 460 793	24,4	29	15–30	1 447 865	25,2
<b>Immeubles</b>	<b>1 181 513</b>	<b>19,7</b>	<b>23</b>	<b>10–40</b>	<b>857 476</b>	<b>14,9</b>
Immobilier Suisse	933 933	15,6	20	10–30	699 587	12,2
<i>Immobilier direct Suisse</i>	668 638	11,2			475 470	8,3
<i>Immobilier indirect Suisse</i>	265 295	4,4			224 117	3,9
Immobilier Etranger	247 580	4,1	3	0–10	157 889	2,8
<i>Immobilier indirect Eranger</i>	247 580	4,1			157 889	2,8
<b>Placements alternatifs</b>	<b>160 591</b>	<b>2,7</b>	<b>3</b>	<b>0–15</b>	<b>50 376</b>	<b>0,9</b>
Private Equity	43 195	0,7	1	0–3	50 376	0,9
Infrastructure	0	0,0	2	0–10	0	0,0
Autres *	117 396	2,0	0	0–3	0	0,0
<b>Fortune globale</b>	<b>5 990 816</b>	<b>100,0</b>			<b>5 736 181</b>	<b>100,0</b>

\* Il s'agit pour ce poste d'obligations qui selon l'OPP2 et le règlement de placement doivent être indiqués comme des placements alternatifs. L'année précédente, ces positions figuraient au poste «Placements nominaux». Les devises étrangères sans garantie figurent dans la fortune totale à hauteur de CHF 1,407 milliards, soit 23,5%.

**Rapport conformément à l'art. 54 de l'OPP 2**

Nous pouvons attester l'observation des limitations de placement de certains créanciers conformément aux articles 54, 54a et 54b.

**Rapport conformément à l'art. 50 de l'OPP 2**

Le règlement de placement mis en vigueur par le Conseil de fondation élargit les limites de l'OPP 2 avec ses fourchettes tactiques.

**a) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 1 de l'OPP 2**

(choix, exploitation et surveillance)

Les principes du règlement de placement en matière de sécurité, de rendement conforme au marché et de diversification ont été respectés au cours de l'exercice sous revue.

Les portefeuilles sont divisés en différentes catégories de placements. La gestion de fortune est surveillée par un comité de placement qualifié. Celui-ci s'appuie notamment sur les documents du contrôle interne des placements. Le comité de placement rend périodiquement compte au Conseil de fondation de la composition du portefeuille et de ses performances.

**b) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 2 de l'OPP 2**

(capacité de risque, but de prévoyance pas mis en péril)

La stratégie de placement appliquée pendant l'exercice a été établie selon des approches théoriques modernes du portefeuille s'appuyant sur des relations de risque et de rendement. Elle a été vérifiée et approuvée par le Conseil de fondation. Au cours de l'exercice, les placements ont été opérés dans les fourchettes tactiques.

Une réserve de fluctuation de valeur doit être constituée conformément au règlement sur la constitution de provisions et la réserve de fluctuation de valeur.

Le but de prévoyance n'est pas mis en péril par la dérogation partielle aux directives de placement selon l'OPP 2.

**c) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 3 de l'OPP 2**

(diversification des risques en différentes catégories de placements, régions, branches et créanciers)

Une diversification des créanciers est garantie. La diversification des risques en différentes catégories de placements, régions et branches choisies, conformément au règlement de placement, permet de réduire le risque de pertes.

**d) Preuve de l'observation de l'art. 50 al. 4 de l'OPP 2**

(extensions des possibilités de placement)

Compte tenu des constatations qui précèdent et des réflexions de principe, nous attestons que l'art. 50 de l'OPP 2 a été respecté au cours de l'exercice sous revue.

## 6.4 Explications du résultat net du placement de fortune

	2015 CHF	2014 CHF
Produit des intérêts sur les obligations	21 149 430	25 651 435
Dividendes sur les actions	95 514 034	85 302 592
Produits des intérêts des liquidités, marché monétaire	52 252	538 551
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-1 041 942	-1 375 382
Plus-values nettes	11 180 412	246 506 737
<b>Total résultat net des titres</b>	<b>126 854 186</b>	<b>356 623 933</b>
Produit de loyers	23 359 103	19 297 315
Bénéfice sur ventes d'immeubles	0	965 766
Produit des intérêts sur les crédits de construction, indemnités	518 840	720 050
Frais administratifs	-903 722	-745 143
Frais d'entretien	-2 208 829	-2 099 760
<b>Total rendement net immobilier</b>	<b>20 765 392</b>	<b>18 138 228</b>
Adaptations à la valeur de marché	7 869 157	1 129 119
Impôts latents sur gains immobiliers/impôts	-2 123 743	-585 803
<b>Total ajustements de valeurs sur biens immobiliers</b>	<b>5 745 414</b>	<b>543 316</b>
Commissions de gestion (frais de gestion de fortune)	-4 208 439	-4 182 516
Frais de transactions (frais bancaires/droits de timbre)	-2 522 624	-7 428 176
Frais de dépôt	-444 005	-394 463
Frais TER	-5 810 394	-5 495 771
Contrôle des titres	-570 854	-603 590
Frais de tiers titres	-483 224	-485 558
Frais comités de placement	-1 287 641	-828 673
Frais de développement et de gestion des immeubles	-431 918	-357 959
Frais de tiers immeubles directs	-462 833	-103 515
<b>Total charges de gestion des placements</b>	<b>-16 221 932</b>	<b>-19 880 221</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>137 143 060</b>	<b>355 425 256</b>

**Explications relatives aux frais de gestion de fortune**

	<b>2015</b> CHF	<b>2014</b> CHF
Placements transparents	5 949 037 825	5 711 532 446
Placements opaques	19 614 157	2 560 600
<b>Total des placements de fortune</b>	<b>5 968 651 982</b>	<b>5 714 093 046</b>
Taux de transparence des frais	99,67%	99,96%

**Placement de fortune**

	<b>2015</b> CHF	<b>2014</b> CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	10 411 538	14 384 450
Total de tous les chiffres-clés en francs suisses pour les placements collectifs	5 810 394	5 495 771
<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation</b>	<b>16 221 932</b>	<b>19 880 221</b>
En pourcentage des placements au coût transparent	0,27%	0,35%

**6.4.1 Performance de la fortune totale**

	<b>2015</b> CHF	<b>2014</b> CHF
Performance selon gestion de fortune	2,5%	6,8%

**6.4.2 Dispositions de loyauté et utilisation des rétrocessions**

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées par contrat à ne pas encaisser de rétrocessions ou à en reverser l'intégralité à Profond Institution de prévoyance si de telles rétrocessions ont été touchées.

La Fondation a également exigé des attestations auprès des institutions concernant des rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'exercice sous revue.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g de l'OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Certaines institutions ont répondu à la question de façon incomplète. Le Conseil de fondation continue de suivre le dossier.

## 7. Explications des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Créances

	2015 CHF	2014 CHF
Impôt anticipé/impôt à la source sur titres	15 581 098	4 910 536
Créances vis-à-vis des réassureurs	450 000	650 000
Créances vis-à-vis des fondations (réserves de sinistres)	534 713	2 409 467
Autres avoirs	1 872 952	2 087 967
Créances vis-à-vis des nouvelles affiliations	1 040 475	3 120 508
Mobilier, informatique, véhicules	325 178	343 091
Cautions de loyer	198 628	198 595
Créances dans le domaine immobilier	815 881	734 155
<b>Total des créances</b>	<b>20 818 925</b>	<b>14 454 319</b>

### 7.2 Immeubles

	2015 CHF	2014 CHF
Talackerstrasse, Opfikon	27 672 650	25 236 000
Blumenau, Jona	12 606 038	12 086 000
Eulachhof, Winterthour	39 334 344	38 765 000
Schlachthofstrasse, Winterthour	11 536 751	11 804 000
Büelisackerstrasse, Büttikon	15 094 882	14 253 000
Steinmatt, Altdorf	16 538 396	16 681 000
Erlenstrasse, Mollis	6 419 742	5 807 000
Zopfgasse, Staufen	14 181 047	12 239 000
Luzernerstrasse, Bremgarten	5 860 867	5 791 000
Rodenbergstrasse, Diessenhofen	9 683 860	9 650 000
Tischmacherhof, Galgenen	53 278 569	53 312 677
Obererlen, Näfels	10 110 017	10 352 000
Bernstrasse, Berthoud	26 901 352	25 596 000
Grundweg 5-9, Rothrist	3 758 256	3 541 000
Grundweg 3, Rothrist	5 377 785	4 951 000
Südstrasse, Oftringen	4 837 694	4 695 000
Terrain à Gersau	1	1
Lenzhardfeld, Lenzbourg	9 122 034	8 374 000
Zofingerstrasse, Strengelbach	12 431 990	11 641 000
Bahnhofstrasse, Zurich (copropriété)	4 377 000	4 700 000
ICC, Genève (copropriété)	1 172 610	1 189 000
Grüttstrasse, Biberist	9 524 174	9 375 000
Stegmattstrasse, Biberist	8 902 081	7 341 000
Grossmatt, Kappel	9 441 669	9 134 000
Hauptstrasse et Annerstrasse, Brugg	16 641 479	17 896 000
Rosshag, Buchs SG	9 040 087	9 626 000
Altstetterstrasse, Zurich Altstetten	13 465 958	14 034 063
Thurgauerstrasse, Zurich Oerlikon	42 194 379	42 305 018
Schwerzistrasse, Schübelbach	58 480 574	55 495 323
Englischviertelstrasse, Zurich	16 215 528	0
Kienastenwiesweg, Zurich	10 532 286	0
Rosshagstrasse, Zurich	6 378 910	0
Waffenplatzstrasse, Zurich	6 177 553	0

<i>Report</i>	497 290 563	445 870 082
Wibichstrasse, Zurich	5 200 868	0
Zürcherstrasse, Neuenhof	26 917 162	0
<b>Total</b>	<b>529 408 593</b>	<b>445 870 082</b>
Brüelstrasse, Spreitenbach	27 988 950	12 983 859
Chlyholz, Olten	24 346 793	6 352 862
Murgareal, Frauenfeld	13 476 522	10 262 937
<b>Total immeubles en construction</b>	<b>65 812 265</b>	<b>29 599 658</b>
<b>Acomptes immobilier</b>	<b>73 417 220</b>	<b>0</b>
<b>Total immeubles</b>	<b>668 638 078</b>	<b>475 469 740</b>

#### Explications relatives aux immeubles

	2015 CHF	2014 CHF
Effectif au 01.01.	475 469 740	388 774 810
Ajouts	111 881 961	87 484 023
Ventes	0	-1 918 212
Adaptations à la valeur de marché	7 869 157	1 129 119
Acomptes	73 417 220	0
<b>Effectif au 31.12.</b>	<b>668 638 078</b>	<b>475 469 740</b>

#### 7.3 Compte de régularisation actif

	2015 CHF	2014 CHF
Intérêts courus	8 187 088	9 567 094
Divers comptes de régularisation	3 077 142	1 621 033
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b>11 264 230</b>	<b>11 188 127</b>

#### 7.4 Dettes

	2015 CHF	2014 CHF
Engagements envers les personnes sortantes	75 495 499	96 756 898
Engagements envers les bénéficiaires de rentes	4 752 241	9 262 136
Entrées anticipées de prestations de libre passage	6 739 685	3 400 013
Entrées anticipées de nouvelles affiliations	18 252 836	99 272 741
Autres créditeurs	11 233 153	11 605 490
<b>Total des dettes</b>	<b>116 473 414</b>	<b>220 297 278</b>

#### 7.5 Compte de régularisation passif

	2015 CHF	2014 CHF
Comptes de régularisation secteur immobilier	197 257	46 163
Divers comptes de régularisation	2 280 865	2 379 116
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b>2 478 122</b>	<b>2 425 279</b>

**7.6 Provisions non techniques**

	2015 CHF	2014 CHF
Provisions pour impôts latents sur gains immobiliers	6 958 687	4 744 944
Autres provisions non techniques	0	400 000
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>6 958 687</b>	<b>5 144 944</b>

**7.7 Autres produits**

	2015 CHF	2014 CHF
Produit de la dissolution de la provision séparée	35 127	3 028 312
Dissolution de provision non nécessaire rémunération année précédente	155 507	1 857 401
Produit des services pour mandats tiers	136 395	505 509
Produits divers	188 475	205 728
<b>Total autres produits</b>	<b>515 504</b>	<b>5 596 950</b>

**8. Autres informations relatives à la situation financière****8.1 Rémunération**

Au cours de l'exercice sous revue, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt technique de 3,5%.

**8.2 Liquidations partielles**

Les liquidations partielles sont effectuées de façon réglementaire conformément au règlement des liquidations partielles approuvé le 13 décembre 2010 et applicable depuis janvier 2005. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de deux ans. En complément du règlement de liquidation partielle, cette liste sert de base au contrôle des cas de liquidation partielle par l'organe de contrôle.

Les cas suspects suivants de liquidations partielles à la date de référence du 31 décembre 2014 ont été contrôlés et exécutés en 2015:

Faits de liquidation partielle	Réduction de l'effectif	Restructuration	Dissolutions de conventions d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations contrôlées				<b>1 952</b>
Cas suspects	6	5	73	<b>84</b>
Décision positive	4	4	54	<b>62</b>
Décision négative	1	0	17	<b>18</b>
Décision en suspens	1	1	2	<b>4</b>
Traité	4	4	71	<b>79</b>

### 8.3 **Dettes financières**

En relation avec des investissements dans des participations de type private equity, Profond Institution de prévoyance s'est engagée à mettre à la disposition de Limited Partnerships des moyens financiers pour un montant de CHF 55 938 840. Après déduction du montant déjà versé de CHF 48 855 868, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 7 082 972.

Dans le domaine des placements immobiliers directs, il existe à la date du bilan des dettes sous forme de paiements restant à effectuer en relation avec des immeubles en construction pour un montant total de CHF 35 937 735.

Fin octobre 2015, Profond Institution de prévoyance a conclu des contrats d'achat dans la perspective de la reprise d'un important portefeuille immobilier et a versé un acompte de CHF 71 900 000 sur un compte fiduciaire. L'exécution des contrats prévue en février 2016 dépendait de plusieurs conditions à remplir de la part des vendeurs. Les contrats ont été exécutés comme prévu en février 2016.

### 8.4 **Explications des actifs et passifs provenant des contrats d'assurance**

Conformément à ce qui a déjà été mentionné au point 1.5, la Fondation a résilié au 31 décembre 2013 son contrat de réassurance avec PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge AG à Vaduz, FL.

En attendant la détermination claire de tous les sinistres en suspens de la période contractuelle, la part versée par Profond elle-même au pool de réserve des risques, d'un montant de CHF 10 900 000, figurera sans changement au bilan au 31 décembre 2015.

### 8.5 **Affaires en suspens pour l'autorité de surveillance**

Il n'y a pas d'affaires importantes en suspens vis-vis de l'autorité de surveillance.

### 8.6 **Procédures juridiques en cours**

Aucune

## 9. **Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement important qui aurait pu porter atteinte à la pertinence des comptes annuels 2015 ou qui aurait dû être signalé à cette instance n'est intervenu entre la date du bilan et l'adoption des comptes annuels par le Conseil de fondation.

## PROGRESSIA

WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG

Seestrasse 194  
CH - 8820 Wädenswil  
Telefon +41 44 783 20 50  
Telefax +41 44 783 20 55  
www.progressia-au.ch

An den Stiftungsrat der

### **Profond Vorsorgeeinrichtung, Thalwil**

#### **Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung**

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der Profond Vorsorgeeinrichtung bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

#### *Verantwortung des Stiftungsrates*

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, der Stiftungsurkunde und den Reglementen verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung einer internen Kontrolle mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

#### *Verantwortung des Experten für berufliche Vorsorge*

Für die Prüfung bestimmt der Stiftungsrat neben der Revisionsstelle einen Experten für berufliche Vorsorge. Dieser prüft periodisch, ob die Vorsorgeeinrichtung Sicherheit dafür bietet, dass sie ihre Verpflichtungen erfüllen kann und ob die reglementarischen versicherungstechnischen Bestimmungen über die Leistungen und die Finanzierung den gesetzlichen Vorschriften entsprechen. Für die für versicherungstechnische Risiken notwendigen Rückstellungen ist der aktuelle Bericht des Experten für berufliche Vorsorge nach Artikel 52e Absatz 1 BVG in Verbindung mit Artikel 48 BVV 2 massgebend.

#### *Verantwortung der Revisionsstelle*

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer die interne Kontrolle, soweit diese für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit der internen Kontrolle abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

 Mitglied von EXPERTsuisse

Freienbach - Wädenswil - Fribourg

## PROGRESSIA

WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG

### Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

### Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung (Art. 52b BVG) und die Unabhängigkeit (Art. 34 BVV 2) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

Ferner haben wir die weiteren in Art. 52c Abs.1 BVG und Art. 35 BVV 2 vorgeschriebenen Prüfungen vorgenommen. Der Stiftungsrat ist für die Erfüllung der gesetzlichen Aufgaben und die Umsetzung der statutarischen und reglementarischen Bestimmungen zur Organisation, zur Geschäftsführung und zur Vermögensanlage verantwortlich.

Wir haben geprüft, ob

- die Organisation und die Geschäftsführung den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entsprechen und ob eine der Grösse und Komplexität angemessene interne Kontrolle existiert;
- die Vermögensanlage den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entspricht;
- die Alterskonten den gesetzlichen Vorschriften entsprechen;
- die Vorkehrungen zur Sicherstellung der Loyalität in der Vermögensverwaltung getroffen wurden und die Einhaltung der Loyalitätspflichten sowie die Offenlegung der Interessenverbindungen durch das oberste Organ hinreichend kontrolliert wird;
- die freien Mittel oder die Überschussbeteiligungen aus Versicherungsverträgen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen verwendet wurden;
- die vom Gesetz verlangten Angaben und Meldungen an die Aufsichtsbehörde gemacht wurden;
- in den offen gelegten Rechtsgeschäften mit Nahestehenden die Interessen der Vorsorgeeinrichtung gewahrt sind.

Wir bestätigen, dass die diesbezüglichen anwendbaren gesetzlichen, statutarischen und reglementarischen Vorschriften eingehalten sind.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Progressia  
Wirtschaftsprüfung AG

  
R. Boccali  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
zugelassener  
Revisionsexperte  
(Leitender Revisor)

  
A. Grunewald  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
zugelassener  
Revisionsexperte

Wädenswil, 22. März 2016

Beilage:

- Jahresrechnung bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang

 Mitglied von EXPERTsuisse



Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG  
Dornacherstrasse 230  
Postfach  
4018 Basel  
www.berag.ch

## Bericht des Pensionsversicherungsexperten zur Jahresrechnung 2015

Im Geschäftsjahr 2015 hat keine nennenswerte Änderung am Vorsorgereglement der Profond Vorsorgeeinrichtung (PVE) stattgefunden. Bereits mit Wirkung auf die Jahresrechnung 2015 angepasst wurde das Rückstellungsreglement, indem für die Berechnung der Rückstellung für Umwandlungssatz Aktive neu auf die Liquidationsmethode abgestellt wird. Diese kommt ohne Annahmen über die künftig mögliche Entwicklung der PVE aus und liefert eine Rückstellung per 31.12.2015, welche etwas niedriger ist als diejenige per 31.12.2014.

Mit Wirkung ab 01.01.2016 sind die reglementarischen Tariftabellen für freiwillige Einkäufe (Anhänge 2 und 3) als Folge der weiter gestiegenen Lebenserwartung verstärkt worden. Ebenfalls mit Wirkung ab dem 01.01.2016 sind einerseits aufgrund des guten Risikoverlaufs in der PVE und andererseits im Wissen, dass die ab 01.01.2016 zur Verfügung stehenden neuen BVG2015-Grundlagen niedrigere Risikokosten voraussagen, die reglementarischen Risikobeitragsanteile gesenkt worden und zwar für den Bestand und für Neuanschlüsse.

Die im Berichtsjahr erzielte Nettoperformance von 2.5% hat im Wesentlichen zusammen mit der Verzinsung der Altersguthaben mit 3.5% dazu geführt, dass der Deckungsgrad leicht von 107.1% auf 106.2%, d.h. um 0.9 Prozentpunkte abgenommen hat. Als Folge davon hat auch die Wertschwankungsreserve etwas abgenommen und das Reserveredefizit hat von 39.5% auf 44.8% zugenommen.

Der aktive Versichertenbestand ist, was die Anzahl versicherter Personen betrifft, kaum gewachsen. Das Durchschnittsalter ist dadurch etwas angestiegen und der Risikoverlauf war einmal mehr deutlich besser als man aufgrund der verwendeten Rechnungsgrundlagen hätte erwarten können. Erfreulicherweise hat sich das Verhältnis zwischen dem Altersguthaben der aktiven Versicherten und dem Rentendeckungskapital innert Jahresfrist nicht verschlechtert; am 31.12.2015 entspricht das Altersguthaben der aktiven Versicherten 162% des Rentendeckungskapitals.

Der Rentnerbestand hat netto etwas weniger stark zugenommen als im Vorjahr. Wesentlich mit zu dieser Entwicklung beigetragen hat der vergleichsweise starke Abgang an Rentenbezüglern. Für das Rechnungsjahr 2015 können wir vom nicht allzu häufigen Auftreten eines Sterblichkeitsgewinns im Rentnerbestand berichten. Dies dürfte denn auch mit ein Grund dafür sein, dass der Deckungsgrad nur um 0.9 Prozentpunkte abgenommen hat.

Der technische Zinssatz beträgt seit 2 Jahren 3.5%. Als zentrale strategische Planungsgrösse darf er sich nicht an kurzfristigen Renditeerwartungen orientieren. Gefragt sind insbesondere für die Bedürfnisse der PVE langfristige Renditeerwartungen. Die eigens auf Basis externer Hypothesen für die PVE erstellten Analysen haben Renditeerwartungen von 4.2% bis 4.5% ergeben, wobei anzumerken ist, dass die diesen Renditeberechnungen zugrunde liegende Asset Allocation wohl eine leicht gesunkene Volatilität aufweist, aber aufgrund der Umstellung auf die VAR-Methode eine höhere Wertschwankungsreserve (WSR) erfordert. Ein Erfordernis, welches der Stiftungsrat künftig mit einer planmässigen Aeuffnung der WSR erfüllen will. Vor diesem Hintergrund ist eine unmittelbare Senkung des technischen Zinssatzes nicht notwendig.

Obwohl sich der Deckungsgrad und damit die Risikofähigkeit der Vorsorgeeinrichtung leicht verschlechtert haben, können wir summarisch bestätigen, dass die Vorsorgeeinrichtung ihre reglementarischen versicherungstechnischen Verpflichtungen erfüllen kann, keine Finanzierungsdefizite bestehen und die technischen Reserven und Rückstellungen ausreichend sind. Es drängen sich keine weiteren Massnahmen auf.

Basel, den 03.05.2016

Beratungsgesellschaft  
für die zweite Säule AG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ernst Sutter".

Ernst Sutter  
dipl. Pensionsversicherungsexperte

M. Zielinska  
Malgorzata Zielinska  
Diplom - Mathematikerin Univ.

## **Impressum**

### **Editeur**

Profond Institution de prévoyance

### **Conception**

SNK Identities AG

### **Photographie**

Mara Truog

### **Traduction**

USG Übersetzungs-Service AG

### **Imprimerie**

Cavelti AG

### **Tirage**

Français 550/allemand 2000/italien 150

L'édition allemande fait foi.



# Profond

[www.profond.ch](http://www.profond.ch)  
[info@profond.ch](mailto:info@profond.ch)

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zürcherstrasse 66, Postfach  
8800 Thalwil  
T 058 589 89 81  
F 058 589 89 01

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Hintere Bahnhofstrasse 6, Postfach  
5001 Aarau  
T 058 589 89 82  
F 058 589 89 02

Profond Institution de prévoyance  
Rue de Morges 24  
1023 Crissier  
T 058 589 89 83  
F 058 589 89 03

Nos deux sites d'Aarau et de Thalwil seront regroupés en septembre 2016.  
Le nouveau site de Profond pour la Suisse alémanique se trouvera à la Zollstrasse 62, 8005 Zurich.